

au cœur du social

OPTIONS

«ÉTAT ISLAMIQUE»

ENTRETIEN
AVEC DIDIER BILLON

Directeur adjoint de l'Institut
de relations internationales et stratégiques

Page 46

APPRENTISSAGE

**Signaux
de faiblesse**

Page 33

Vote du 4 décembre

Des fonctions très publiques

L'élection dans la fonction publique
va constituer un test de représentativité,
de pertinence revendicative
et un indicateur
de la qualité du lien
entre syndicalisme
et salariés.

Pages 16 à 27

SANTÉ

QUEL BIEN PLUS PRÉCIEUX, PLUS ESSENTIEL QUE LA SANTÉ ?

Sa santé, la santé de ses proches, la santé de ses salariés, de ses collègues...

À la Macif, l'accès à la complémentaire santé se doit d'être vraiment pour tous.
Engagée pour la défense de l'accès aux soins, la Macif place la santé au cœur de sa vision mutualiste.

À la Macif, pas d'actionnaire à rémunérer et, en santé, pas de sélection médicale,
pas de garantie gadget.

Demain, la généralisation de la complémentaire santé à l'ensemble des salariés va contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins, mais va aussi bouleverser le marché des complémentaires santé.

Les mutuelles doivent renforcer leurs liens, unir leurs forces et fédérer leurs moyens.

La Macif est ainsi à l'écoute des mutuelles interprofessionnelles et d'entreprise qui s'interrogent.

À la Macif, la préparation de l'avenir passe par une politique de partenariat, respectueuse de l'identité de chacun, dont l'ambition est de pérenniser et de développer le modèle mutualiste.

Si comme nous, vous êtes engagés pour :

- un accès à la complémentaire santé au plus grand nombre ;
- la lutte contre l'exclusion et le soutien aux publics les plus fragiles ;
- la recherche de solutions permettant de proposer des garanties utiles au prix le plus juste ;
- que la complémentaire santé ne soit pas un coût mais bien un investissement indispensable à la préservation de la santé ;

**SI VOUS PARTAGEZ LES MÊMES VALEURS, REJOIGNEZ-NOUS.
CONSTRUISONS L'AVENIR ENSEMBLE.**

Pour nous contacter : presidenceMM@macif.fr



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**



Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre IX du code de la sécurité sociale

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied de Fond 79000 Niort.

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60
Fax : 01 55 82 83 33
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky

RÉDACTRICE GRAPHISTE
Anne Dambrin

RÉDACTEUR RÉVISEUR
Vincent Richard

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Maya Vair-Piova

PUBLICITÉ
Maya Vair-Piova
Tél. : 01 55 82 83 60

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep – Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
84, av. de la République
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 – 5658

Dépôt légal :
3^e trimestre 2014



éditorial

Vive les fonctionnaires !

Depuis plusieurs semaines, débat budgétaire aidant, on assiste à une surenchère d'attaques et de remises en cause des fonctionnaires. «Privilegiés», «planqués», «coûteux»... les fonctionnaires sont utilisés comme boucs émissaires et tenus pour responsables des déficits et de la crise. Qui rappelle que le point d'indice des fonctionnaires est bloqué depuis maintenant cinq ans et que leur salaire réel a baissé? Qui explique que le terme «fonctionnaire», maintenant presque utilisé comme une insulte, recouvre des métiers indispensables au développement économique et à la cohésion sociale? Qui dit que la compétitivité de la France à l'international est d'abord liée à la qualité de ses services publics et au fait que ses fonctionnaires sont le premier rempart contre la corruption?

Dans leur majorité, les fonctionnaires ont choisi leur métier pour défendre l'intérêt général et sont confrontés, du fait de l'austérité et des réformes imposées d'en haut, à une remise en cause de leur éthique professionnelle et à une perte du sens de leur travail. Education, santé, justice, recherche, aménagement du territoire... alors que la désespérance et le repli sur soi ne cessent de miner notre société, les fonctionnaires sont indispensables pour faire de notre devise républicaine une réalité et pour garantir le vivre ensemble. C'est en investissant dans les services publics que la France sortira de la crise et construira son avenir. C'est en donnant aux fonctionnaires les moyens de bien travailler, en reconnaissant leurs qualifications et en leur permettant d'exercer pleinement leurs responsabilités sociales que la France renouera avec le progrès. Le bulletin de vote Cgt est un outil pour faire passer ce message le 4 décembre prochain.

Cette stratégie d'opposition public/privé s'intègre plus largement dans la campagne de division des salariés organisée par le patronat et le gouvernement pour casser les mobilisations. Ainsi, successivement, les cheminots ont été traités d'irresponsables et les cadres de la SnCF sommés de faire les «gilets rouges», puis les pilotes d'Air France accusés d'être des privilégiés, les autres personnels étant appelés à condamner le mouvement. Plus que jamais, notre capacité à mobiliser dépend de notre faculté de rassembler les salariés en traitant les spécificités issues des rapports sociaux. Alors que nous fêtons ce mois-ci le 600^e numéro d'*Options*, cette actualité nous rappelle combien l'Ugict est toujours une idée neuve et à quel point le développement de la prise en compte des revendications spécifiques des ingénieurs, cadres et techniciens est la condition de possibilité de la construction d'un rapport de force.



Sophie Binet
**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE
DE L'UGICT-CGT**

OUJDI / OPTIONS

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 Transition énergétique

Manque d'ambitions...

8 Prud'hommes

La fin d'une élection de proximité

Dialogue social

Au mépris de la loi?

9 Céreq

Plus diplômés mais pas plus embauchés

Intempéries

La Cgt appelle à la solidarité

Europe

Un appel des dirigeants syndicaux

10 Un 16 octobre de reconquête



THOMAS PADILLA / MAXPPP

12 Sécurité sociale

Au régime de l'austérité

Entretien avec Eric Aubin, secrétaire confédéral de la Cgt en charge des questions de protection sociale

14 Numérique

Droit à la déconnexion : travaux pratiques

15 Electronique

Grève en Chine

Ebola

Avec les personnels de santé

Allemagne

Sous le capot du moteur

ENCARTS CENTRAUX

- Options Mines-Energie (16 pages)
- Options Santé (4 pages)

focus

VOTE DU 4 DÉCEMBRE



BRUNO LEVESQUE / MAXPPP

Des fonctions très publiques

Pages 16 à 27 Cela fait des années que le « nouveau management » a investi le champ public. Vu des territoires, il prend corps au travers d'une avalanche de lois modifiant le périmètre géographique des collectivités et organisant de nouveaux transferts de compétences. Prochaine étape de ce processus : la « métropolisation ».

Cette évolution a lieu dans un contexte d'austérité, et un projet de loi de finances 2015 dont le seul objectif est la réduction des déficits et non, comme le préconise la Cgt, le gain de ressources supplémentaires. Avec, à la clé, des fonctionnaires à la diète.

Les élections qui vont se tenir dans la fonction publique constituent un important test de représentativité mais aussi de pertinence revendicative. Notre table ronde avec Thomas Deregnaucourt, Christine Privat, Fabienne Tatot et Pierre Tartakowsky.

BULLETIN D'ABONNEMENT

● Options (mensuel, 10 numéros par an):

Edition générale 32 €

Edition avec encart professionnel 39 €

● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● Joindre le règlement à l'ordre d'Options

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél.: 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL

terrains

28 Mouvement

La recherche en (ordre de) marche ?

29 Marché de l'emploi

La fragilité des docteurs

30 Antiterrorisme

Une loi qui mérite toute notre attention

31 Sanofi

Plan social : un coup d'arrêt ?



32 Bloc-notes

Ugict : agenda et rendez-vous

terrains



REMIDUGNE / MAXPPP

33 Jeunes

L'apprentissage, plus ou moins...

34 Nouvelles mesures

Et l'apprenti ?

droits

35 Stages en entreprise

De nouveaux droits

36 Suicide au travail

Le geste suicidaire d'un agent public est présumé imputable au service

hors champs

38 Lyon Rétrospective

Errò compose sans cesse une saga plastique

39 Nantes Des théâtres d'utopie sur papier couchés

40 Exposition

Il faut prendre Duchamp sous toutes ses faces



© SUCCESSION MARCEL DUCHAMP / ADAGP, PARIS 2014

platines

43 Musique baroque « La Oreja de Zurbarán »

Tchaïkovski « Eugène Onéguine » en Dvd

bouteilles

43 Vendanges 2014 Une bonne année

lire

44 Les polars FERMETURE Le roman noir du déclassement

45 Les romans ERRANCES La vie et la poésie

hors champs

46 «Etat islamique»

Ne pas répéter les erreurs du passé



YASIN AKGUL / MAXPPP

48 Réfugiés

Que fait l'Europe ?

sélection

49 Les livres du mois

grilles

50 Echechs et mots croisés

à propos

Sous la montagne du Mensonge, la Terre est plate

Un vieux conte italien met en scène un voyage initiatique jusqu'au sommet de la montagne du Mensonge. Pour parvenir à son sommet et en redescendre, le jeune héros doit surmonter une multitude d'épreuves, à l'occasion desquelles une multitude de personnages, humains ou animaux, lui susurrent conseils et mises en garde. La règle est que, sur cette montagne, tout le monde ment; même et surtout lorsqu'il affirme mentir. « Prends à droite » signifie qu'il faut emprunter le chemin de gauche; « Tu peux boire de cette eau », que la source est empoisonnée; « Embrasse la princesse », qu'il faut absolument la laisser dormir... A la fin des fins, la vérité la plus établie elle-même devient trop lourde à porter sous le poids des mensonges. Bref, notre héros a la tête farcie. Dans la vraie vie, la nôtre, ce type de farce est devenu incontournable. L'univers sonore et visuel ressemble de plus en plus à ce voyage à risque en pays mensonger. Les discours et les images ne vibrent plus qu'au gré de contre-vérités, toutes sensationnelles et ne se donnant même plus la peine de faire semblant d'être une semi-vérité. Le bruit semble se légitimer de sa propre enflure et suffire à occuper l'espace public. En deux mots: cela marche. Pire encore, cela semble plaire, comme si les foules étaient à ce point « accros » qu'elles ne puissent plus manifester d'intérêt que pour d'autres toxines – toujours plus scandaleuses, provocatrices, incroyables – et d'autant plus excitantes à discuter. Nous en sommes au point où cette mécanique devenue folle fait le triomphe des fous: prophètes du déclin, Vrp de fin du monde, aigrefins autosanctifiés et calculateurs sordides instituent un étourdissant cotillon de la déraison.



Dans ce monde-là, tout est plus simple, plus évident, et ceux qui prétendent que la Terre serait ronde sont dénoncés comme d'impudents manipulateurs. Car la Terre est plate; pour en avoir la preuve, il suffit de regarder ses pieds.

Fait connu : le soleil se lève à l'ouest

Eric Zemmour incarne jusqu'à la caricature ce système producteur d'éblouissants menteurs et de dupes éblouies. L'homme est partout: publié chez Albin Michel, maison de grande notoriété, il chronique au *Figaro magazine*, pérore sur Rtl, passe en boucle sur Bfm, est invité dans *Cà vous*, se répand sur France 2... où il se plaint à chaque fois que sa voix soit étouffée, stigmatisée par une bien-pensance de gauche. Puisqu'il s'en plaint partout et sans cesse, la censure dont il serait victime devient flagrante. Ce mode de pensée semble d'autant plus performant que ses boules puantes sont... puantes. La dernière en date – qui a littéralement saturé l'espace médiatique – concerne le rôle du régime de Vichy vis-à-vis des juifs durant l'Occupation. Pour le dire vite, Eric Zemmour affirme, haut et fort, que Philippe Pétain aurait sauvé la vie des juifs français en consentant au sacrifice des juifs étrangers. Une sorte de préférence nationale avant l'heure, évidemment bien regrettable en la circonstance, mais finalement un acte de courage qu'il serait temps de reconnaître comme tel en se dégageant de la bien-pensance – voir plus haut... Le premier problème, qui n'est pas mince, c'est que tout, absolument tout, atteste du contraire;



MAX ROSEAU / MAXPPP

les lois antijuives, l'obligation de porter l'étoile faite à tous les juifs, la rafle du Vel' d'Hiv', les mesures prises allant au-delà des demandes de l'occupant... Imaginons le fatras zemmourien dans une copie d'examen du bac : zéro sur la structure de pensée, zéro sur le contenu, zéro sur l'argumentation. Zéro, vous repasserez l'année prochaine. Ici commence le second problème : Zemmour, lui, est invité en boucle par des médias faussement grondeurs et, de fait, serviles ; il repasse en boucle et partout, peut impunément réaffirmer que oui, bien sûr, la Terre est plate et qu'il est temps de se débarrasser de la cohorte qui, depuis trop longtemps, nous étouffe en prétendant le contraire : l'Europe, les minorités, visibles et invisibles, les dernières étant aussi puissantes que les premières sont délinquantes. Complotiste professionnel, semeur de haines obscures et ravageuses, Eric Zemmour, ovationné par le groupe Ump au lendemain de sa condamnation par les tribunaux, est l'éclatant symptôme d'une défaite de la pensée.

La pédagogie politique à l'aune de la Mère Denis...

«C'est ben vrai, ça» ! Cette phrase culte des aficionados publicitaires a formidablement contribué à vendre et lessive en poudre et poudre aux yeux. En exaltant un monde éternel, résistant au changement et aux superficialités de la modernité, le bon vieux monde authentique des femmes au lavoir ; surtout, en substituant, à un argumentaire affaibli par la répétition et la concurrence, la puissance de feu d'un diktat non soumis au doute, au questionnement, à la raison. L'oukase de la Mère Denis a ainsi régné sur le marché du péremptoire jusqu'à ce qu'il soit recyclé en d'autres argumentaires, cette fois plus verts. Ainsi va le monde raconté aux gogos, plus désireux de croire que décidés à connaître. Les conteurs décideurs politiques en ont tiré leçon ; ces derniers temps, ils battent tambour et hurlent autour de vieilles lunes, potions anti-chômage à la main, s'époumonant à tout va : «Demandez le programme, demandez !» Car la concurrence est rude ; l'un préconise de réduire les jours fériés, l'autre préconise de travailler les dimanche ; celui-là milite pour la disparition du Code du travail, celui-ci plaide pour le renforcement du contrôle des chômeurs ; le premier plaide pour le retour aux stock-options, le second part en croisade contre «la défiance, la complexité et le corporatisme», rien de moins. L'un est ministre, l'autre est patron ; tous deux mentent comme des arracheurs de dents et le font en toute connaissance de cause. Chacun avec ses justifications et ses – mauvaises – raisons. Et comme pour la Mère Denis, comme avec Eric Zemmour, plus leur propos est bas et plus il trouve écho ; moins il est raisonnable et plus il recycle, à destination du public, une pédagogie de la contrainte et de l'impuissance.

Pierre TARTAKOWSKY

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE MANQUE D'AMBITIONS...

LA PREMIÈRE MOUTURE DU PROJET DE LOI AFFICHE DES ENGAGEMENTS SANS TOUJOURS LES ACCOMPAGNER DE MESURES PERMETTANT LEUR RÉALISATION.



La transition énergétique doit faire l'objet d'une loi emblématique du quinquennat Hollande, engageant la France vers un modèle économique et social plus compatible avec les problèmes environnementaux, notamment le réchauffement climatique, et orientée vers le développement durable et la « croissance verte ». Le projet de loi (une soixantaine d'articles) affiche notamment l'objectif de diviser par deux (par rapport à celle de 2012) la consommation énergétique de la France d'ici 2050 (et de 20 % d'ici 2030), grâce notamment à une série d'aides encourageant les travaux d'isolation sur l'habitat (dans un premier temps sur 20 millions de logements particulièrement mal isolés) et par une baisse de la consommation des énergies fossiles de 30 % d'ici 2030. Le projet de loi envisage également la réduction de la part du nucléaire à 50 % de la production d'électricité d'ici 2025 (contre 75 % actuellement) et une croissance du recours aux énergies renouvelables pour qu'elles représentent un tiers de la production d'ici 2030.

La Cgt a rappelé que nombre de sujets n'étaient pas suffisamment évoqués par la loi (comme les transports) et les ambiguïtés sur la fiscalité verte, la reculade sur l'écotaxe, suivie d'annonce de nouvelles taxes compensatoires sur les transporteurs routiers, montrent à quel point le gouvernement peine à trouver l'équilibre entre les mesures pour encourager les activités « vertueuses » et celles qui veulent empêcher les pratiques qui le sont moins. La Cgt estime surtout que le projet de loi n'est pas en mesure de répondre à la fois aux besoins d'une population en croissance démographique et à une nécessaire relance de l'industrie en France. Elle souligne également que les choix faits en matière d'énergie pourraient menacer la maîtrise publique de la recherche, de la production et de la distribution d'énergie, et avoir de lourdes conséquences sur la facture des usagers et même sur leur droit d'accès à l'énergie.

Nous y reviendrons dans le cadre dans notre prochain numéro, en rendant compte de la journée d'étude organisée le 21 octobre par le collectif recherche de la Cgt, sur le thème « La recherche, enjeu pour la transition énergétique ». V.G.

PRUD'HOMMES LA FIN D'UNE ÉLECTION DE PROXIMITÉ ?



THIERRY BORDAS / MAXPPP

La pertinence d'une élection se mesure-t-elle à son taux de participation ? L'argument sert aujourd'hui au gouvernement pour modifier le mode de désignation des conseillers prud'homaux. Jusque-là élus tous les cinq ans, ils risquent, demain, d'être désignés en fonction du taux de représentativité de chaque syndicat aux élections professionnelles. Certes, en 2008, le dernier scrutin n'avait guère mobilisé : seuls 26% des salariés s'étaient déplacés pour élire les « juges du travail ». Mais aux dernières élections européennes, 68% des électeurs avaient, eux aussi, boudé les urnes sans que le gouvernement ne juge utile d'annoncer la suppression de ce scrutin. « *Il n'y a que 20% de taux de participation aux élections dans les chambres de commerce. On ne supprime pas pour autant les tribunaux de commerce* », rappelait il y a peu Jean-Pierre Gabriel, responsable du pôle Droits, libertés et actions juridiques de la Cgt.

Mi-octobre, le Sénat a voté le projet de loi Rebsamen portant sur la réforme de la désignation des conseillers aux prud'hommes. La Confédération n'est pas pour le statu quo. Elle est prête à regarder comment mieux organiser ce scrutin. La discussion devrait reprendre à l'Assemblée nationale en décembre pour un vote définitif avant la fin de l'année. Si les députés devaient suivre la proposition de loi, leur vote sonnerait le glas de la dernière élection démocratique au suffrage universel concernant le secteur social, l'avant-dernière était celle des administrateurs de la Sécurité sociale supprimée en 1982. Il priverait plusieurs millions de travailleurs précaires et de demandeurs d'emploi de leur droit d'expression. La mobilisation pour l'élection des conseillers prud'homaux au suffrage universel continue donc : par voie de pétition sur <www.cgt.fr/article40824.html> ; au sein du Conseil supérieur de la prud'homie, dans lequel la Cgt, la Cgc et Fo se sont déjà prononcées contre le projet de loi avec le soutien de Solidaires, de la Fsu, du Syndicat de la magistrature et du Syndicat des avocats de France. M.H.

DIALOGUE SOCIAL AU MÉPRIS DE LA LOI ?

Les seuils sociaux devaient être au cœur de la première réunion de négociation sur le dialogue social qui s'est tenue le 9 octobre au siège du Medef. C'est sur un tout autre terrain que le patronat a engagé la discussion avec les syndicats : celui de l'inversion de la hiérarchie des normes. La loi, selon lui, ne devant plus s'appliquer à tous mais devenir simplement « supplétive », les accords de branche et d'entreprise ayant pour vocation d'être prédominants sur les textes législatifs votés par la représentation nationale. Ses intentions sont connues : « *Avoir les coudées franches pour adapter les droits des salariés à ses choix économiques* », comme le rappelle la Cgt. Une stratégie qu'il partage avec ses homologues européens. En Grèce et en Espagne, de nouvelles législations permettent pour la première fois aux employeurs de négocier au niveau de l'entreprise des conditions d'emploi moins favorables que celles fixées par les conventions de niveau supérieur qui les couvrent. En Roumanie, les accords nationaux ont été abolis... A la sortie de cette première réunion, la Cgt, la Cfdt, Fo, la Cftc et la Cgc ont toutes dénoncé les intentions patronales. La prochaine rencontre est fixée au 30 octobre. La Cgt, qui espère travailler le plus largement possible avec les autres organisations pour faire avancer la démocratie en entreprise, a rappelé sa feuille de route : l'amélioration des droits d'expression, d'information, de consultation et de contrôle des aides publiques par les salariés. M.H.



THOMAS PADILLA / MAXPPP

25,8

EMPLOI : PLUS DE FEMMES SUR LE MARCHÉ

millions de personnes avaient un travail en 2013 d'après l'étude « Une photographie du marché du travail en France » pour 2013 de l'Insee, dont 22,9 millions sont des salariés et presque la moitié des femmes. L'Insee note que, depuis 2005, la population active a augmenté de 110 000 personnes, en majorité des femmes. Elles sont par ailleurs un peu moins touchées par la progression du chômage que les hommes. Pour un chômage touchant 9,8% de la population active (+0,4% de 2012 à 2013), le chômage touche 10% des hommes actifs contre 9,7 des femmes actives. Sur dix personnes au travail, une est non salariée, deux sont des ouvriers, trois des employés et quatre des professions intermédiaires et cadres.

CÉREQ PLUS DIPLÔMÉS MAIS PAS PLUS EMBAUCHÉS



MAXPPP

Un haut niveau de diplôme est censé assurer une meilleure insertion sur le marché du travail et protéger mieux les jeunes. C'est ce que constate depuis les années 1990 le Céreq (Centre d'études et de recherche sur les qualifications) dans ses enquêtes Génération sur l'insertion des jeunes trois ans après leur sortie de formation. Mais la « photographie » portant sur les jeunes diplômés de 2010 témoigne que la crise les épargne de moins en moins : en 2013, 13 % d'entre eux étaient toujours sans emploi. Certes, pour les 20 % de jeunes non diplômés, la situation est pire (25 % de chômeurs contre 16 % en 2004) et les possibilités d'accéder à un emploi de plus en plus limitées à des emplois précaires ou non qualifiés et mal rémunérés. De fait, l'élévation des niveaux de qualification se poursuit car elle est perçue comme un atout pour les jeunes et pour le développement du pays. Par rapport à la génération 2004, les diplômés du supérieur ont augmenté de 3 % et le niveau de diplôme s'est élevé. Les masters représentent par exemple un tiers des diplômés du supérieur, contre 13 % six ans plus tôt ! Mais cette « massification » de l'accès au niveau bac+5 semble agir contre les jeunes diplômés, les entreprises disposant d'une offre pléthorique de candidats alors qu'elles n'envisagent que peu d'embauches. Ainsi, 12 % des masters 2010 étaient au chômage en 2013, soit deux fois plus que la génération 2004. Et pour ceux qui ont accédé au monde du travail, c'est en passant par de longues périodes de précarité, et en acceptant des conditions salariales plus basses. Les embauchés de la génération 2010 sont tout de même 73 % en Cdi trois ans plus tard, et la proportion d'emplois de niveau cadre a progressé de cinq points. Mais ils perçoivent une rémunération mensuelle moyenne de 1 620 euros nets, soit 30 euros de moins que leurs aînés six ans plus tôt. Seuls les ingénieurs, les diplômés des filières santé et social, droit, et économie, continuent à s'insérer correctement, ainsi que les licences professionnelles dans les filières plus courtes. Les récents chiffres de l'Apec sur les diplômés de 2013 montrent que la situation s'aggrave encore depuis, y compris chez les bac+8, contrairement à ce que pouvait encore constater le Céreq pour les diplômés de 2010. V.G.

INTEMPÉRIES LA CGT APPELLE À LA SOLIDARITÉ

D'importantes intempéries ont touché le sud de la France. Pluies, orages, éboulements et inondations ont marqué le début de l'automne en causant de très importants dégâts matériels dans plusieurs départements. Partout, les pompiers ont multiplié les interventions mais certains habitants, confrontés à ces catastrophes naturelles, ont vu disparaître une partie ou l'ensemble de leur habitation avec tout ce qui faisait leur quotidien. Leur véhicule est parfois hors d'usage et certains ont même perdu leur emploi. Parmi ces sinistrés, plusieurs syndiqués. La Cgt veut leur apporter tout son soutien. Pour ce faire, les unions départementales concernées lancent, avec l'Avenir social, une chaîne de solidarité en direction des camarades victimes de cette catastrophe. Un dispositif visant à recueillir le maximum d'informations, avec notamment des relais locaux, est mis en place ainsi qu'une chaîne des bonnes volontés. L'objectif est de collecter des fonds pour aider les adhérents les plus en difficulté à reconstruire au mieux leur vie après ce traumatisme. C.P.

Les dons sont à adresser par chèque à « L'Avenir social – Solidarité Sud de la France », 263, rue de Paris. Case 419. 93514 Montreuil Cedex. Un reçu sera envoyé à chaque donateur (66 % du montant des dons sont déductibles des impôts).



STEPHANE BARBIER / MAXPPP

EUROPE UN APPEL DES DIRIGEANTS SYNDICAUX

Responsables syndicaux espagnols, français, belges, britanniques, grecs, tchèques, italiens ou maltais : le 6 octobre 2014, tous étaient présents à Rome pour signer ensemble une adresse aux dirigeants européens. Avant que ne débute la Conférence sur l'emploi et la croissance organisée par la présidence italienne de l'Union, ils ont réclamé la définition d'un vaste plan d'investissements européens pour une croissance durable et l'emploi, le renforcement du dialogue social entre syndicats, employeurs et gouvernements aux niveaux européen et national et le renoncement aux « réformes » structurelles actuelles « qui engendrent salaires de misère, emplois précaires et inégalités ». « La réponse désastreuse de l'Europe à la crise, a rappelé à cette occasion Bernadette Ségol, secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats, a plongé l'Europe dans une crise sociale qui risque de se transformer en une crise politique. L'Europe « n'a pas besoin de plus d'austérité, a-t-elle affirmé, mais bien de politiques nouvelles » fondées sur la croissance et le développement. M.H

De multiples initiatives pour la reconquête de la Sécurité sociale
ont permis aux salariés actifs, retraités et privés d'emploi
de faire entendre leur choix de cohésion, de solidarité et de progrès social.

UN 16 OCTOBRE DE RECONQUÊTE



UNE SÉRIE DE MESURES QUI VAUT LIQUIDATION

Le choix gouvernemental de traiter la Sécu par le biais des économies sur les dépenses, donc sur le dos des usagers, plutôt que d'aborder la question des recettes et de son financement, aboutit à des économies de plusieurs milliards d'euros dans la santé, à l'hôpital, pour la politique du médicament, la famille, la retraite...

THOMAS PADILLA / MAXPPP



Ensemb
gagnon
une sé

n
unions

LA SOLIDARITÉ MÉRITE QU'ON LA DÉFENDE

Cette journée de mobilisations et de déploiements visait à permettre que soient posés en grand les véritables enjeux de la Sécurité sociale et de son financement en lien avec les questions du salaire, de l'emploi et du travail. Systématiquement assimilée par le patronat et les libéraux à une charge, la Sécurité sociale est au cœur d'un choix de société : solidaire ou livrée à la brutalité des appétits les plus féroces.



MULTIPLES VISAGES, NOUVELLE ÉTAPE

Plus de 150 manifestations, rassemblements et meetings interprofessionnels se sont tenus en France, dans les secteurs de la santé, de l'action sociale et des organismes sociaux, en direction des agences régionales de santé, des Cnam, des parlementaires. Les salariés du commerce étaient mobilisés pour l'emploi, les salaires et contre le travail du dimanche, tandis qu'un rassemblement national des salariés de la métallurgie au Salon de l'auto a rejoint la manifestation organisée à Paris...

LA SÉCURITÉ SOCIALE AU



NICOLAS MARQUES / KR IMAGES PRESSE

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2015 (Plfss 2015) est publié. De sévères coupes sont prévues. Eric Aubin décrypte les orientations d'un pacte social organisé autour d'un objectif central : économiser sur la branche santé pour financer les entreprises.

ENTRETIEN

AVEC

ÉRIC AUBIN

SECRÉTAIRE CONFÉDÉRAL
DE LA CGT EN CHARGE
DES QUESTIONS
DE PROTECTION SOCIALE

S'attaquer aux allocations familiales, qui reposent sur le principe d'universalité, n'est pas une solution. C'est ce principe, auquel la Cgt est très attachée, qui est mis en cause.

– **Options :** *Le projet de loi de financement met en avant toute une série de mesures qui visent à rétablir les comptes de la Sécurité sociale. Quelle analyse la Cgt en fait-elle ?*

– **Eric Aubin :** La loi de financement rectificative de la Sécurité sociale adoptée le 23 juillet 2014 et publiée au *Journal officiel* le 9 août a précédé le Plfss 2015. Un seul objectif en deux étapes : mettre en place le pacte de responsabilité contre lequel la Cgt se bat. La première étape remonte donc au 23 juillet. Trois mesures principales avaient déjà donné une orientation négative au pacte social : la suppression de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) pour les entreprises qui y étaient assujetties ; 5,5 milliards d'euros de cadeaux fiscaux et le report de la revalorisation des retraites au 1^{er} octobre 2015. Cette mesure est un coup très dur porté aux retraités car leur pouvoir d'achat a été entamé par une série de mesures commencée en 2008 avec la suppression de la demi-part pour les veuves ou veufs. Les retraités se sont fortement mobilisés le 3 juin dernier puis à nouveau le 30 septembre pour protester contre la baisse continue de leur niveau de vie. La deuxième étape est le Plfss 2015. Il vise en effet à faire l'économie sur trois ans (2015-2017) de 20 milliards d'euros en s'attaquant à deux branches : d'une part, l'assurance-maladie avec des économies sur l'hôpital public et le système de soins et, d'autre part, la famille. Le gouvernement a décidé de détricoter la Sécurité sociale telle qu'elle a été mise en place, fondée sur les valeurs du Conseil national de la Résistance. La Cgt a organisé une journée de mobilisation le 16 octobre pour protester contre cette orientation synonyme d'austérité.

– *Le gouvernement a pourtant présenté la baisse des allocations familiales pour les familles plus aisées comme une mesure favorisant l'égalité...*

– Non ! S'attaquer aux allocations familiales, qui reposent sur le principe d'universalité, n'est pas une solution. C'est ce principe, auquel la Cgt est très attachée, qui est mis en cause. La politique familiale imaginée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale a donné la possibilité à la France d'avoir l'un des taux de natalité les plus élevés d'Europe. Elle a permis de financer les retraites jusqu'à aujourd'hui et sur les trente prochaines années. À l'inverse, l'Allemagne, dont le nombre des naissances est très bas, a dû prendre des mesures drastiques pour reporter l'âge de la retraite. En outre, la politique familiale a bénéficié aux femmes qui se sont émancipées en entrant dans l'emploi et les allocations ont permis de compenser une partie du coût occasionné par l'arrivée d'un enfant. Mais les mesures annoncées n'ont qu'une seule vocation : faire baisser de 1,8 % les cotisations des employeurs sur les cotisations familiales la première année et de 1,8 % l'année suivante. Cette vieille revendication patronale a déjà été bloquée à de nombreuses reprises. Aujourd'hui, pour satisfaire les employeurs, le gouvernement a cédé et compte faire l'économie de 700 millions d'euros sur les familles. Mais la politique familiale est positive pour les entreprises et c'est pourquoi elles doivent y participer.

– *Quel est l'impact prévisible de la loi sur l'emploi ?*

– L'objectif est d'organiser des coupes sombres dans les caisses d'assurance-maladie avec 10 000 emplois supprimés jusqu'en 2015. D'ores et déjà, certains

RÉGIME DE L'AUSTÉRITÉ

départements qui connaissent une baisse de moyens ont des caisses qui ne traitent plus les dossiers en temps et en heure. Au bout de la chaîne, des personnes attendent le paiement. La baisse de personnel a des implications sur le traitement des dossiers, donc sur les assurés.

– Est-ce la première fois que la protection sociale connaît un tel bouleversement ?

– On pourrait tout de même s'attendre à ce qu'un gouvernement de gauche ne s'attaque pas aussi massivement aux fondements de notre protection sociale. La droite a tenté à plusieurs reprises de la démanteler mais les projets que l'on nous a dévoilés pourraient y parvenir. Au risque de me répéter, ce ne sont pas les dépenses qui sont en cause mais les recettes. Le gouvernement veut réussir le pacte de responsabilité et demande une très importante contribution à la branche sociale. Mais la maladie, la famille et la retraite n'ont pas à payer pour les entreprises. La fin de notre système serait synonyme d'une financiarisation de la protection sociale, provoquerait des inégalités entre les populations comme aux Etats-Unis. Les retraites détricotées conduiraient à voir des centaines de personnes âgées mendiant dans les rues, comme en Allemagne, pour survivre ou demandant des minijobs à 70 ans ! C'est un désastre. Il ne faut pas en arriver là.

– Quelles mesures propose la Cgt pour le financement ?

– Nous souhaitons réaffirmer le principe fondateur de la solidarité : « On cotise selon ses moyens et on reçoit selon ses besoins. » C'était l'un des adages du Conseil national de la Résistance que certains souhaitent voir voler en éclat pour que cette manne de 500 milliards d'euros profite non plus au plus grand nombre par la solidarité, mais à la finance par le biais des assurances privées. Nous estimons que la politique familiale et la Sécurité sociale n'ont pas vocation à être financées par l'impôt. Si c'était le cas, il n'y aurait plus d'affectation des recettes à des dépenses spécifiques. Elles doivent

conserver un fonds dédié qui repose sur les richesses créées par le travail. Nous formulons trois propositions : la remise en cause des 220 milliards d'euros donnés chaque année aux entreprises par des exonérations, des niches fiscales et sociales. Nous demandons que les 25 milliards d'euros de fraude à la Sécurité sociale, constatés par la Cour des comptes, soient récupérés. Nous voulons enfin renforcer le contrôle de l'évasion fiscale qui représente environ 80 milliards d'euros. Par ailleurs, nous souhaitons une double modulation reposant pour la première sur la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée, c'est-à-dire selon les entreprises

Il y a de l'argent, mais pour équilibrer le financement et assurer un haut niveau de protection sociale, il faut évidemment imaginer une réforme. Celle-ci ne doit pas peser davantage sur les salariés, mais sur les dividendes et sur la remise en question de toutes les aides octroyées aux entreprises.

et leur taille, et pour la seconde sur le comportement des employeurs. Ces cotisations doivent être liées à des critères qui prennent en compte l'emploi et les salaires. Par exemple, si l'égalité femmes/hommes est bien respectée. Ou bien le niveau de précarité, la part d'emploi des jeunes, des seniors. En un an, le chômage des seniors a progressé de 11,3 % et rien n'est fait pour y remédier.

– Mais quels remèdes envisager, alors que la Sécurité sociale manque de recettes ?

– Nous sommes conscients de cette situation. Mais les cotisations entrent moins quand le taux de chômage flambe. Il faudrait donc inciter les entreprises à créer des emplois. C'est une question de volonté car on constate une stagnation voir une diminution des investissements alors qu'elles bénéficient de 220 milliards d'euros d'exonérations diverses et ont augmenté les dividendes de 30 %, même si les résultats nets diminuent. Les revenus financiers doivent être mis à contribution. L'assiette est d'environ 250 milliards d'euros. Si on les soumettait à une taxe équivalente aux cotisations sociales payées par les salariés, on serait à environ 20 milliards d'euros pour les caisses de retraite. Il y a d'autres propositions : que l'égalité femmes/hommes soit effective et profite à la Caisse nationale d'assurance-vieillesse : le manque à gagner est de 5 milliards en 2015 et sera de 10 milliards d'ici à 2020. Qu'attend-on pour récupérer cette somme ? Il y a de l'argent, mais pour équilibrer le financement et assurer un haut niveau de protection sociale, il faut évidemment imaginer une réforme. Celle-ci ne doit pas peser davantage sur les salariés, mais sur les dividendes et sur la remise en question de toutes les aides octroyées aux entreprises. Notre dernière proposition est la gouvernance de la Sécurité sociale par un système électif. Il permettrait aux assurés de reprendre la main sur leur système. On pourrait imaginer que cette gouvernance soit assurée par une majorité de représentants salariés. ▶

Propos recueillis par Claire PADYCH



PHILIPPE TURPIN / MAXPPP

NUMÉRIQUE DROIT À LA DÉCONNEXION: TRAVAUX PRATIQUES

À L'OCCASION D'UN SÉMINAIRE, L'UGICT-CGT A PROPOSÉ UNE METHODE DE TRAVAIL DESTINÉE À FAIRE ÉMERGER UNE SÉRIE DE REVENDICATIONS : AU PLUS PRÈS DES ATTENTES DES SALARIÉS.

Pourquoi et comment négocier le droit à la déconnexion ? Le thème du séminaire que l'Ugict-Cgt a organisé le 15 octobre dernier s'inscrit dans la campagne amorcée il y a déjà quelques semaines (voir *Options* n° 599). Un point d'étape destiné à la fois à faire remonter les premières expériences de terrain et à proposer une méthode de travail. Secrétaire générale adjointe de l'Ugict, Sophie Binet a, dans un premier temps, replacé cette campagne dans son contexte : un temps de travail des Ict (ingénieurs, cadres et techniciens) bien supérieur aux 35 heures hebdomadaires, en lien notamment avec l'essor des forfaits-jours (12,5 % des salariés sont aujourd'hui concernés) mais aussi du travail connecté. D'où, a-t-elle expliqué en substance, un « travail dissimulé massif », tant la disponibilité des salariés devient « sans limite ». Rappelons que 75 % des

cadres disent utiliser les nouvelles technologies pour leur usage professionnel sur leur temps personnel, selon le baromètre Ugict/Viavoice de mai 2014.

Dans ce contexte, la campagne poursuit deux objectifs : instituer un droit à la déconnexion pour, notamment, protéger la vie privée et les temps de repos des salariés et garantir l'application de

la loi sur les temps de travail de nuit et le dimanche ; obtenir une réduction effective du temps de travail et un encadrement des forfaits-jours. « *Le travail numérique ne doit plus être dissimulé*, a ainsi souligné Sophie Binet. *Nous exigeons un décompte, une rémunération et/ou une récupération de l'ensemble des heures effectuées.* » Les cadres ne sont pas seuls concernés : toujours selon le baromètre Ugict/Viavoice, 49 % des heures supplémentaires effectuées par les techniciens ne sont ni payées ni récupérées. Comment faire concrètement ? « *Cette campagne ne prétend pas à l'uniformité des revendications*, a répondu Jean-Luc

Un site dédié

C'est sur un site dédié (<www.ugict.cgt.fr/deconnexion>) que se déploie la campagne de l'Ugict-Cgt sur le droit à la déconnexion. Consultation pour évaluer le temps et la charge de travail, pétition, simulateur d'heures supplémentaires (bientôt actif), le site met à disposition des syndicats les différents outils de campagne, tout en résumant les propositions de l'Ugict. C'est également à cette adresse qu'il est possible de se connecter au tableau de bord pour faire connaître les initiatives de terrain. Enfin, les temps forts de la campagne sont regroupés dans la rubrique « Agenda ». A noter que les rencontres d'*Options* portant sur « Le numérique et le travail » auront lieu le 28 janvier 2015.

Molins, secrétaire national de l'Ugict-Cgt. Elle se veut au contraire au plus près des attentes des salariés, de la réalité du salariat et du contexte dans lequel il travaille. » Ce qui implique, en particulier, de cibler les endroits où mener campagne. Plusieurs critères peuvent être retenus : le pourcentage d'Ict dans ces « lieux cibles », l'implantation de la Cgt, les préoccupations des salariés mais aussi les négociations en cours ou à venir, qu'elles portent sur le temps de travail, la qualité de vie au travail ou le télétravail. Un tableau de bord est ainsi à disposition de ceux qui veulent s'inscrire dans le dispositif : en présentant un état des lieux des initiatives en cours sur différents sites, il permet à la fois de faire connaître les avancées obtenues, d'adapter les outils de campagne mais aussi de mutualiser les revendications.

Une campagne pour les droits

A partir de l'analyse de la consultation en cours (800 réponses à ce jour) et des appuis juridiques à disposition, plusieurs types de revendications peuvent en effet émerger : le droit au repos, le temps d'astreinte qui, conformément à la réglementation européenne, doit être distinct du temps de repos, la protection de la vie personnelle, le renforcement des protections pour les télétravailleurs, l'encadrement des forfaits-jours... Les débats du séminaire l'ont en effet montré : la campagne pour un droit à la déconnexion est une porte d'entrée permettant de faire émerger la diversité des aspirations et des revendications exprimées par les salariés, que ce soit dans le secteur privé ou dans les administrations. « *Toute les portes ouvertes par le "droit à la déconnexion" sont intéressantes à étudier, en fonction du contexte de l'entreprise et des réalités vécues par les salariés* », a ainsi résumé Jean-Luc Molins, pour qui il s'agit là « *d'un travail d'impulsion d'une activité syndicale* ».

L'idée n'est pas de s'opposer aux technologies du numérique, mais d'en tirer le meilleur en encadrant leur usage. « *C'est une campagne sur les droits* », a ainsi insisté Marie-Jo Kotlicki, secrétaire générale de l'Ugict-Cgt, en expliquant : « *Nous refusons d'inverser les responsabilités. Ce n'est ainsi pas aux cadres de se déconnecter, c'est à l'employeur de prendre cette responsabilité*. » Employeur qui, rappelons-le, a une obligation « de sécurité de résultat » en matière de protection de la santé. C'est une campagne, enfin, qui « *constitue une porte d'entrée importante pour la syndicalisation et le déploiement* ».

Christine LABBE

ÉLECTRONIQUE GRÈVE EN CHINE

La mobilisation se poursuit en Chine pour l'amélioration des conditions de travail. Cette fois, c'est dans l'une des usines chinoises du sous-traitant électronique taïwanais Foxconn que des ouvriers se sont mis en grève début octobre pour protester contre les mauvais traitements dont ils sont l'objet. Aucune information n'a filtré sur le compromis trouvé quatre heures après le premier débrayage entre les employés, les représentants syndicaux et les responsables de l'usine. Une chose est sûre : selon les associations de défense des droits de l'homme, l'entreprise, sous-traitante d'Apple, de Sony et de Nokia, a vu sa réputation entachée ces dernières années par des suicides à répétition.

EBOLA AVEC LES PERSONNELS DE SANTÉ

Aux travailleurs de la santé d'Espagne et d'Afrique de l'Ouest qui se retrouvent aujourd'hui en première ligne pour lutter contre le virus Ebola, le comité Santé et service social de la Fédération syndicale européenne des services publics vient d'exprimer toute sa solidarité. L'organisation, qui compte plus de 3,5 millions d'adhérents dans toute l'Europe, tient à rappeler que, si les hommes peuvent faire des erreurs, les politiques qui entament les ressources et les équipements des établissements de santé ont des effets désastreux, entamant la faculté des personnels à respecter les protocoles de sécurité, les empêchant de faire face aux urgences de manière optimale. Mi-octobre, au Liberia, l'Association des personnels de santé ont appelé à une grève illimitée pour dénoncer leurs conditions de travail. D'après l'association, 96 agents sont morts du virus depuis le début de l'épidémie.



STR / MAXPPP

ALLEMAGNE SOUS LE CAPOT DU MOTEUR

« *La France peut passer pour l'homme malade de l'Europe, mais les malheurs de l'Allemagne sont plus profonds, enracinés dans le dogme mercantile, la glorification de l'épargne pour son propre compte et la psychologie corrosive du vieillissement*. » Ce propos, défendu dans un article du très conservateur quotidien britannique *The Daily Telegraph* et repris par *Courrier international*, traduit, selon ces deux journaux, l'inquiétude qu'expriment désormais les économistes allemands eux-mêmes sur l'avenir de leur pays. Dans un ouvrage qui vient de paraître, l'un d'entre eux, Marcel Fratzscher, directeur de l'Institut allemand pour la recherche économique, va jusqu'à dénoncer cette Allemagne qui « *se rassure par la "flatterie déplacée" de ses partenaires étrangers* ». Voisins qui feraient mieux, dit-il, de regarder « *sous le capot du moteur allemand* » avant de s'extasier de ses soi-disant performances, car le manque d'investissements, la multiplication des erreurs politiques, sociales et fiscales ont engendré jusqu'à la chute du taux de fécondité du pays.

Des fonctions très publiques

Quand la métropolisation se fait culture managériale

Cela fait des années que, en provenance du secteur privé, le « nouveau management » a investi le champ public. Vu des territoires, il prend corps au travers d'une avalanche de lois modifiant le périmètre géographique des collectivités, organisant de nouveaux transferts de compétences, le tout dans le cadre budgétaire contraint imposé par le pacte de responsabilité. Prochaine étape de ce processus : la « métropolisation »...

Quand le budget ramène l'économie aux économies

Le projet de loi de finances (Plf) pour 2015 a été présenté le 1^{er} octobre en Conseil des ministres et s'inscrit dans la doxa de la réduction des déficits. Pour la Cgt, il aurait au contraire fallu partir du postulat qu'il faut avoir des ressources supplémentaires. Mais l'Etat s'est privé de recettes importantes en allégeant la fiscalité des ménages les plus riches et celles des grandes entreprises, en se tournant vers les marchés financiers. Avec à la clé des fonctionnaires à la diète.

Une élection dont le résultat va peser lourdement

Les élections qui vont se tenir dans la fonction publique constituent à la fois un important test de représentativité mais aussi de pertinence revendicative, un indicateur de la qualité du lien existant entre les organisations syndicales, leurs projets, leurs modes d'interventions, et les salariés. Notre table ronde avec Thomas Deregnaucourt, secrétaire général de l'Ufmict et membre du bureau de l'Ugict, Christine Privat, éducatrice spécialisée dans un centre social et membre du collectif des travailleurs sociaux de l'Ugict, Fabienne Tatot, bureau national de l'Ugict, fédération de l'environnement, Pierre Tartakowsky, *Options*.

BRUNO LEVESQUE / MAXPPP



SOMMAIRE

**MANAGEMENT
AU RISQUE DE LA
« MÉTROPOLISATION »**
PAGES 17-19

REPÈRES
PAGES 20

**POINT DE VUE
DE GILLES FOURNEL
QUEL DEVENIR
POUR MON TERRITOIRE?**
PAGE 21

**PROJET DE LOI DE FINANCES
ÉCONOMISER OU AUGMENTER
LES RESSOURCES?**
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24-27

MOBILITÉ DES FONCTIONNAIRES



Management au risque de la « métropolisation »

En proposant une méthode de « survie au management », le manuel alternatif élaboré par la section Ufict-Cgt (Union fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens) de Nantes Métropole n'est pas sans humour. Réponse au *Guide des pratiques managériales* distribué aux cadres de la collectivité, on y trouve en effet certaines « pépites managériales », comme les quatre étapes à suivre dans la réalisation d'un « feedback » : les faits, les effets, les émotions (entendez l'évaluation de l'impact émotionnel sur soi-même), la demande... Mais l'affaire est aussi très sérieuse : en contrepoint, c'est une véritable critique des pratiques managériales qui y est développée, pratiques dont l'accent est mis sur l'individu au détriment de l'organisation. Et qui, également, ont quasiment banni du vocabulaire

les notions de « service public », d'« intérêt général » ou de « bien commun ».

Cela fait des années que, en provenance du secteur privé, le « nouveau management » a investi le champ public, toutes fonctions publiques confondues, dans un contexte de mise en œuvre de la Rgpp (révision générale des politiques publiques), aujourd'hui réapparue, même sous d'autres formes, avec la Mapam (modernisation de l'action publique et affirmation des métropoles). Ses outils en sont connus : l'évaluation permanente associée à une opacité des critères ; l'instrumentalisation de l'encadrement, souvent réduit à une simple courroie de transmission ; le développement du « coaching ». Vu des territoires, ce « nouveau management » prend corps au travers d'une avalanche de lois modifiant le ...

Vu des territoires, ce « nouveau management » prend corps au travers d'une avalanche de lois modifiant le périmètre géographique des collectivités, organisant de nouveaux transferts de compétences, le tout dans le cadre budgétaire contraint imposé par le pacte de responsabilité.

Management au risque de la « métropolisation »

- périmètre géographique des collectivités, organisant de nouveaux transferts de compétences, le tout dans le cadre budgétaire contraint imposé par le pacte de responsabilité. Prochaine étape de ce processus : la « métropolisation » voulue par la loi de janvier 2014. Elle prévoit la création, dès le 1^{er} janvier 2015, de neuf métropoles de droit commun à Toulouse, Nice, Lille, Bordeaux, Nantes, Strasbourg, Rennes, Rouen et Grenoble et, un an plus tard, de métropoles dites « à statut particulier » à Lyon, Paris et Marseille.

Agents délocalisés, usagers mécontents

Al'Ufict-Cgt de la fédération des services publics, un collectif a été créé sur « la loi métropole et la réforme territoriale ». Mutualisations, fusions de services, notamment des directions Rh, « les cadres sont parmi les premiers frappés par ces transformations », souligne Jean-Michel Delaye, animateur du collectif. Illustration à Nantes, où la Drh de la ville a vocation à disparaître au 30 juin 2015 pour fusionner avec la Drh de la communauté urbaine : environ 200 agents sont concernés, chargés de la paye, de la gestion des carrières ou de l'organisation des directions

La déstabilisation individuelle et collective est induite par les réorganisations permanentes. Cela génère beaucoup de malaise et d'inquiétude.

en matière de personnels, avec l'obligation de travailler simultanément à l'harmonisation des processus Rh. La situation n'est pas nouvelle : « Cela fait vingt-cinq ans que le législateur veut réduire le nombre de communes et opérer dans le même temps un transfert des compétences, et de charges », souligne Patricia Retailleau, directrice territoriale à la ville de Nantes. Mais la création des métropoles va beaucoup plus loin en mettant par exemple en place des services communs. Et, déjà, on nous demande de voir au-delà. » Avec l'obligation d'anticiper sans cesse de nouveaux transferts, dans le cadre d'un périmètre géographique mouvant.

S'il y a une extrême diversité de situations selon les collectivités, notamment en matière de concertation et d'anticipation des chargements, il est en effet un point commun à toutes : la déstabilisation individuelle et collective induite par les réorganisations permanentes. « Cela génère beaucoup de malaise et d'inquiétude », continue Patricia Retailleau. Déjà en 2008, la création d'une entité commune, toujours en Rh, sur toute la gestion individuelle des dossiers personnels, s'est traduite par des délocalisations d'agents et un fort mécontentement des usagers. Ce n'est pas l'exemple de Nice, seule véritable métropole à ce jour, qui contredit le phénomène : d'abord communauté d'agglomération, puis communauté urbaine, puis métropole dès 2012 comme le permettait la loi de 2010. Le périmètre concerné représentait 23 communes en 2002, 49 aujourd'hui. Et, à chaque fois, le même scénario, ainsi décrit par Stéphane Poulet, ingénieur, responsable d'une subdivision : mutualisation de services, réaffectations, agents qui ont changé de statut à plusieurs reprises, « sans concertation, sans explications, sans accompagnement ». Dernière réorganisation en date, celle intervenue au cœur de l'été, « où des cadres dirigeants ont été « débarqués » de leur direction pour être transférés ailleurs. Aujourd'hui, il y a un malaise profond dans toute la structure », souligne Stéphane Poulet, dans un contexte de pression sur les moyens, les salaires, les promotions et les effectifs.

Une mise à distance humaine et géographique

Comment tenir l'exigence d'abrogation de la loi et, dans le même temps, répondre aux revendications et aux aspirations des agents ? « Notre responsabilité est de jouer un rôle d'alerte et de dénonciation, notamment auprès des exécutifs locaux, de pointer les contradictions et les dysfonctionnements inhérents à ces réformes », souligne Jean-Michel Delaye. Nous avons intérêt à être précis sur le diagnostic, très clairs sur les conséquences pour ne pas ajouter de l'inquiétude à la peur. » Citons-en au moins deux. Premièrement : une mise à distance géographique et humaine entre les personnels, et singulièrement entre les services fonctionnels comme la Rh et leurs usagers, c'est-à-dire les agents. Ils sont près de 8 000 titulaires à Nantes, 10 000 avec les pré-



MAXPPP



Pour tenir l'exigence d'abrogation de la loi et, dans le même temps, répondre aux revendications et aux aspirations des agents, il s'agit d'être précis sur le diagnostic, très clairs sur les conséquences pour ne pas ajouter de l'inquiétude à la peur.

caires, pour qui il est de plus en plus difficile d'être acteur de sa propre carrière. Désormais les contacts se font par téléphone, bientôt par mail, illustration, pour Patricia Retailleau d'un « processus de déshumanisation et d'éloignement des ressources humaines ».

Seconde conséquence : la mise à distance des agents des collectivités et des citoyens et, donc, un affaiblissement du service public, associée à une perte du sens du travail. Avec les regroupements opérés, le service public n'est en effet plus aussi bien identifié. C'est un numéro unique « Allo mairie » qui, par exemple, gère et traite depuis une plateforme les demandes des usagers de la ville de Nice, du Ccas (centre communal d'action sociale) ou de Nice Métropole. Cela entraîne une perte d'expertise et le service apporté n'est plus forcément bien adapté au territoire. Il faut dire que c'est une « superstructure » qui a ainsi été créée, regroupant quelque 540 000 habitants. Secrétaire général du syndicat Cgt, Bernard Lucchetti en décrit la réalité : « Nice Métropole, ce sont, outre la ville de Nice, deux ou trois communes de taille moyenne, puis des plus petites qui ont vu se réduire leur

capacité à maîtriser leur destin. L'ensemble, dont l'administration a été concentrée sur la ville-centre, représente un tiers des Alpes-Maritimes, 70 % de l'activité économique du département. Il se caractérise enfin par une « hyperconcentration » du pouvoir politique. »

A cette « hyperconcentration », caractérisée par une unification des lieux de décision, la Cgt a répondu par la fusion des différents syndicats, pour « être plus efficaces ». « Même si les réalités sont très diverses selon les collectivités, la métropolisation pose en effet la question de l'organisation syndicale sur le territoire », note Bernard Lucchetti. Elle impose aussi de développer le lien et le dialogue avec les personnels, et singulièrement avec les cadres. A Nice Métropole, la Cgt a ainsi décidé de s'adresser à eux en s'emparant de la campagne Ugict-Cgt sur le droit à la (dé)connexion, adaptée à la fonction publique territoriale. Avec un triple objectif : maintenir le dialogue direct avec les cadres, faire remonter le malaise et préparer les élections professionnelles du 4 décembre, avec peut-être pour la première fois une liste Cgt en catégorie A. A Nantes, où la Cgt est la première organisation à la Métropole, deuxième à la ville de Nantes, on s'y prépare aussi : davantage d'élus au sein des instances paritaires, c'est aussi plus de capacité d'expression, de moyens également à faire valoir dans les Chs devenus, depuis peu dans la fonction publique territoriale, Chsct, où il sera possible, explique Patricia Retailleau, « de demander des études sur la montée des risques psychosociaux, d'évaluer l'impact des réformes sur la santé et les conditions de travail des agents ». Une double exigence. ◀

Christine LABBE

MÊME SI LES RÉALITÉS SONT TRÈS DIVERSES SELON LES COLLECTIVITÉS, LA MÉTROPOLISATION POSE EN EFFET LA QUESTION DE L'ORGANISATION SYNDICALE SUR LE TERRITOIRE. ELLE IMPOSE DE DÉVELOPPER LE LIEN ET LE DIALOGUE AVEC LES PERSONNELS, SINGULIÈREMENT AVEC LES CADRES.

LE RENDEZ-VOUS DU 4 DÉCEMBRE

ÉLECTIONS PARTICIPATION ET LÉGITIMITÉ

Près de 5,5 millions d'agents – fonctionnaires et non-titulaires – des trois fonctions publiques (Etat, hospitalière, territoriale) sont appelés à voter aux élections professionnelles du 4 décembre, soit un salarié sur cinq. Ils vont déterminer leur représentation pour quatre ans dans plus de 22 000 instances, en particulier les comités techniques, qui déterminent les représentants dans les Chsct, le Conseil supérieur de chacune des trois fonctions publiques et leur Conseil commun; mais aussi dans les commissions administratives et consultatives paritaires (Cap et Ccp), qui interviennent par catégorie et par corps. Ces premières élections générales dans la fonction publique seront déterminantes pour donner plus de poids aux

agents dans un véritable dialogue social, alors que les salaires des fonctionnaires sont gelés depuis des années et au moins jusqu'en 2017, et qu'ils n'en continuent pas moins à être stigmatisés comme des privilégiés, trop nombreux ou trop absentéistes notamment. Le budget 2015 prévoit par exemple 1,4 milliard d'euros d'économie sur la masse salariale des administrations... S'ensuivront de nouvelles suppressions de postes et restrictions de moyens. Alors que l'ensemble de la société est fragilisée, le service public reste pourtant un des derniers garants d'un minimum d'égalité territoriale et sociale, et de « vivre ensemble ». L'importance de la participation à ce scrutin donnera donc d'autant plus de légitimité aux élus.

web

- Sur le site de la Cgt, <www.cgt.fr>, l'accès à un site dédié aux élections, avec des fiches pratiques, du matériel militant, des vidéos et spots audio, a été mis en place.
- L'Ugff a également ouvert sur son site un espace dédié <www.ugff.cgt.fr> (cliquez sur le logo Elections 2014, où il est notamment possible de télécharger cinq tracts thématiques spécifiques à la fonction publique d'Etat). Sur ces deux liens, chaque adhérent peut également utiliser le code fourni par son syndicat ou son Ud pour accéder à des informations diverses et aux textes officiels détaillant la liste des scrutins, le nombre de sièges à pourvoir, les modalités de vote, les procédures de dépôts de candidatures spécifiques à chaque ministère, etc.
- Tous les textes officiels sur le portail de la fonction publique : <www.fonction-publique.gouv.fr>

meetings

Les deux derniers meetings interrégionaux organisés par la Confédération dans le cadre de la campagne pour les élections professionnelles du 4 décembre auront lieu le 6 novembre à Blénod-lès-Pont-à-Mousson (centre culturel, 17h-19h), et le 18 novembre à Montreuil (patio de la Cgt, 18h-20h). En présence du secrétaire général de la Cgt, Thierry Lepaon.

COLLÈGES REPRÉSENTATIVITÉ ET ICTAM

C'est la première fois aussi que les élections détermineront la représentativité effective de chaque organisation syndicale et sa légitimité à participer aux futurs processus de négociation. A ce titre, l'Ugict rappelle que la moitié des votants (53 %) à ces élections professionnelles sont des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise (Ictam). Leur vote est donc capital pour le maintien à la première place de la Cgt dans la fonction publique. « *Les Ictam servent désormais de courroie de transmission, et le principe de loyauté leur interdit toute expression de désaccord en public, à l'extérieur et au sein de l'administration. Pourtant, ils aspirent à exercer leur qualification et leur rôle contributif. Ils revendiquent la reconnaissance et le respect de leur professionna-*

lisme, de leur technicité et de leur expertise », souligne l'Ugict. Contraints de mettre en place des pratiques de management qu'ils ne cautionnent pas forcément, quand ils n'en sont pas eux-mêmes victimes, les cadres veulent que, dans leur catégorie aussi, la voix de la Cgt soit entendue. Même quand le vote s'effectue par collègue unique, ils aspirent à s'exprimer sur le contenu de leurs missions et de l'intérêt général, mais aussi sur un certain nombre de revendications spécifiques, concernant le management et l'évaluation, les grilles indiciaires et leur conformité aux qualifications, le déroulement de carrière, la mobilité choisie, la place des femmes, ou encore la promotion de réflexions sur le sens du travail. <www.ugict.cgt.fr>

TRANSPARENCE VOTE ÉLECTRONIQUE, ÇA SUFFIT!

Lors des élections de 2011, de nombreux dysfonctionnements dans le vote électronique – par internet – avaient compromis les votes, en particulier dans l'éducation nationale. Cette année, le gouvernement l'a pourtant étendu à l'ensemble des fonctionnaires de La Poste et de France Télécom/Orange, et ce, alors que cette pratique semble avoir des effets répulsifs, en particulier sur les catégories les moins familières avec les nouvelles technologies. Dans certains scrutins, le vote électronique n'est certes qu'une moda-

lité possible du vote. Mais la Ferc-Cgt dénonce d'ores et déjà de nouveaux dysfonctionnements dans l'organisation du scrutin dans l'éducation nationale : l'espace électeur n'a pas été ouvert dans les délais, les mots de passe transmis ne fonctionnent pas, toutes les listes et les candidatures ne sont pas publiées ou prises en compte, etc. « *Ne laissez pas le ministère vous priver de voix* », lance le syndicat, qui appelle à la mobilisation pour que le ministère déploie de réels moyens pour que le vote de tous soit possible. V.G.



PHILIPPE RENAULT / MAXPPP

point de vue

GILLES FOURNEL

CHEMINOT ET SECRÉTAIRE DU COMITÉ RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (PACA). MEMBRE DE LA CE CONFÉDÉRALE, EN CHARGE D'ANIMER LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DÉCENTRALISATION.

Propos recueillis par Claire PADYCH

Quel devenir pour mon territoire ?

Le premier volet de la réforme territoriale a été ouvert en janvier 2014, avec la loi dite de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Les députés ont adopté, le 23 juillet dernier, son deuxième volet qui devrait voir la carte de France modifiée (treize régions en métropole contre vingt-deux aujourd'hui).

La réforme n'a pas encore été totalement votée puisqu'elle a été scindée en trois parties. C'est un chantier énorme, très technique, mais qui doit être examiné : tout le monde est concerné par ce processus qui redéfinit un territoire au service de l'argent. C'est inacceptable, tant sur la philosophie que sur la forme. D'abord, la consultation s'est exclusivement concentrée sur le monde des élus et en particulier de quelques « grands élus ». Les élus de proximité, les acteurs de la société civile, les organisations syndicales de salariés ont été délaissés, ce qui entraîne un véritable déficit de la démocratie. Sur le fond, ce projet consacre une vision élitiste des territoires. Le couple métropole/région en sort renforcé et pose problème dans la mesure où il participe à une spécialisation des territoires et à leur inévitable mise en concurrence. Les moyens vont être fatalement recentrés sur les grosses métropoles. Pour rétablir un équilibre solidaire territorial absolument nécessaire, certaines régions, « les plus progressistes », pourront opter pour des actions de péréquation. Mais la plupart des autres régions risquent de travailler sur les aspects de compétition induits par la réforme. En effet, le premier objectif est de faire entrer la France et ses territoires dans la compétition européenne et mondiale, ce que nous refusons. Le deuxième objectif est la participation des territoires à la réduction des dépenses publiques.

Décentralisation de la pénurie budgétaire

Il s'agit d'une décentralisation de la pénurie budgétaire à marche forcée, qui devrait obliger les territoires à s'organiser avec moins d'argent public. Forcément, cela entraînera une restriction des services publics, une rationalisation de la démarche publique et l'éloignement des centres de décision. Dans les territoires ruraux, les services publics de proximité, qui sont déjà de moins en moins présents, risquent de dis-

paraître ou de se limiter à la portion congrue incarnée par la création de « maisons de services aux publics ». C'est un problème crucial pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer. C'en est un également pour les agents territoriaux, en première ligne pour appliquer un plan qui met à mal leur mission de service public. Pour autant, nous ne sommes pas pour le statu quo et une réflexion sur les territoires, les finalités et l'organisation de l'action publique est nécessaire. Il faut se réinterroger globalement sur ce qui relève de l'intervention de l'Etat ou des collectivités. Je pense que la décentralisation doit servir l'intérêt général, être la réponse aux besoins sociaux et environnementaux. Ce devrait être le postulat de la réforme. Nous sommes dans une démarche pour porter et exiger des réponses en rapport avec nos orientations de développement humain durable.

Repenser la solidarité

Pour ce faire, il faut mettre en œuvre des outils ambitieux pour le développement économique et social en s'appuyant sur l'intelligence des territoires, l'organisation de chaque collectivité dans le cadre de la mutualisation et de la coopération qui doivent remplacer l'opposition. Une conception renforcée de la démocratie est nécessaire et doit répondre aux besoins locaux, par le développement et le renforcement des équilibres territoriaux. Cette vision territoriale du développement est essentielle et ne doit pas être fragmentée entre espaces ruraux et aires très urbanisées. Le maître mot est la solidarité, qui doit s'appuyer sur des services publics de qualité en termes de transport, logement, de formation professionnelle, d'enseignement supérieur et d'innovation. Je n'éluide pas la question du financement. Il faut favoriser également les activités créatrices de richesses qui doivent être mieux réparties, et encourager l'investissement dans les secteurs productifs. L'objectif est une économie visant au bien-être pour tous dans une démarche écologique et un rééquilibrage de l'économie productive visant à l'harmonie des territoires sans se focaliser sur leur spécialisation. Cette réforme nous concerne tous, citoyens, salariés, syndicalistes. Et il ne me paraît pas discutable que c'est un sujet éminemment interprofessionnel qui concerne l'ensemble de nos organisations et de nos structures. ◀

Economiser ou augmenter

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2015 a été présenté le 1^{er} octobre en Conseil des ministres. Au même moment, la dette publique de la France dépassait les 2000 milliards d'euros. Comment faire ? Le gouvernement a tranché : pour respecter les normes imposées par la Commission européenne, satisfaire les agences de notation et rassurer les banques, ce sera un budget d'économies. Dans un pays déprimé où le chômage s'envole et la croissance continue de s'effondrer, les choix budgétaires pourraient bien ajouter de l'austérité et de l'injustice à la rigueur.



« **L**e respect de nos engagements dans un contexte économique plus difficile. »

Le titre de la première page du dossier accompagnant le Plf 2015 résume le cap décidé par le gouvernement Valls : ramener coûte que coûte le déficit public sous la barre des 3 % du Pib, selon les engagements pris auprès de la Commission européenne. Ce ne sera pas possible avant 2017. Pour 2015, le déficit sera bloqué à 4,3 %. Mais le Plf 2015 rimera avec économies. Il faut donner des gages aux partenaires européens et au monde de la finance qui scrutent la France à l'aune de son budget. Alors, pour les rassurer, il faut confirmer que le plan d'économies de 50 milliards d'euros sur trois ans présenté par le Premier ministre en avril dernier sera bien mis en œuvre avec, dès 2015, un effort de 21 milliards d'euros sur la dépense publique. Les économies se poursuivront en 2016 et 2017 à hauteur de 14,5 milliards d'euros d'économies supplémentaires chaque année. Ces 21 milliards se répartissent entre les trois secteurs des finances publiques : 7,7 milliards d'euros, pris sur le budget de l'Etat, se ventilent entre budget d'intervention (2,4 milliards d'euros), appareil productif (2,1 milliards), concours aux agences

de l'Etat (1,9 milliard) et masse salariale (1,4 milliard). La protection sociale contribuera à hauteur de 9,6 milliards d'euros, dont 3,2 milliards économisés sur l'assurance-maladie. Enfin, 3,7 milliards d'euros seront ponctionnés sur les dotations aux collectivités territoriales, entre régions (0,45 milliard d'euros), départements (1,15 milliard) et communes (2,1 milliards). « *Il ne sera pas demandé d'efforts supplémentaires aux Français car si le gouvernement assume le sérieux budgétaire pour redresser le pays, il se refuse à l'austérité* », indique le document présentant le Plf 2015. Chacun en jugera.

Affaiblissement des missions de contrôle

Patricia Tejas, secrétaire générale de la fédération des finances Cgt, ne décolerait pas lors de la présentation du Plf 2015. « *Le budget est conçu de telle manière que l'on nous explique comment faire des économies. C'est une erreur : il faudrait partir du postulat qu'il faut avoir des ressources supplémentaires* ». Plusieurs pistes étaient possibles à taux d'impôt constant, comme se concentrer sur la chasse aux fraudeurs, qui n'ont même plus besoin de passer les frontières, et renforcer les missions de contrôle

les ressources ?



MICHEL LABONNE / MAXPPP

LES CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE ONT UN RÔLE MAJEUR À JOUER POUR CONTRECARRER DES MESURES QUI VONT, À TERME, DÉTRUIRE LEUR EMPLOI ET LE SERVICE PUBLIC. LEUR VOTE AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 4 DÉCEMBRE EST ESSENTIEL.

de l'Etat. Selon le rapport 2014 du Collectif pour un audit citoyen de la dette, les 2 000 milliards d'euros de dette ne résultent pas de dépenses excessives mais de privilèges accordés aux plus aisés et aux marchés financiers. L'Etat s'est privé de recettes importantes en allégeant la fiscalité des ménages les plus riches et celles des grandes entreprises (perte de 5 points de Pib en trente ans). Si le niveau de recettes avait été maintenu, la dette de l'Etat serait inférieure aujourd'hui de plus de 20 points de Pib. Autre élément : l'Etat et les administrations publiques, ne pouvant plus emprunter auprès de la Banque centrale, se sont tournés vers les marchés financiers et ont contracté des emprunts à des taux dépassant le taux de croissance dans la période 1985-1995. Si l'emprunt avait été possible à un taux de 2 %, la dette publique serait inférieure de 25 points de Pib. En combinant ces deux hypothèses, le ratio dette publique/Pib aurait dû s'établir en 2012 à 53 %. La démonstration est faite.

Le ministère des Finances va pourtant perdre « 2546 emplois, soit 30 000 en dix ans, et 2,3 % de crédits de fonctionnement », commente Patricia Tejas. Les effectifs les plus touchés par cette cure d'austérité sont ceux qui concernent le contrôle,

la fraude et l'évitement fiscal : agents de la Dgccrf (direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes), des douanes et de la Dgfi (direction générale des finances publiques). Le signal donné aux citoyens est particulièrement dangereux, à la fois en raison d'une fiscalité injuste (augmentation de la Tva, impôts locaux en hausse avec la taxe foncière et la taxe d'habitation, privilèges aux plus aisés...) et de conditions d'accueil dégradées dans les centres de finances publiques.

Un budget cynique

Social et finance ne font décidément pas bon ménage. Les plus humbles verront une augmentation de leur allocation de 2 %. Une aubaine en période de crise, alors que l'inflation est de 0,4 % ? Pas vraiment. Les allocataires du Rsa verront leur aide passer de 500 à 510 euros. Les plus cyniques calculeront combien de baguettes supplémentaires ils pourront s'offrir chaque mois. A moins qu'ils préfèrent investir dans une place de cinéma. Les plus réalistes s'interrogeront sur la fréquence et la composition des repas de ces populations, leur capacité à se loger... Les loisirs sont exclus de leur budget. Or, redonner du pouvoir d'achat aurait permis aux 8,5 millions de Français qui vivent sous le seuil de pauvreté de participer à la relance de l'économie par la consommation. Les personnes surendettées ne sont pas mieux traitées : la Banque de France, service public, se voit imposer une économie de 10 millions d'euros sur sa mission de surendettement des ménages. Pourtant, d'autres leviers pourraient être actionnés, en particulier sur la rénovation et la construction des logements sociaux, puisque 180 milliards d'euros ont été déposés par les épargnants sur les comptes réglementés tels que le livret A. Impossible sans volonté politique de lever cette manne financière pour réaliser des investissements, puisqu'elle sert aujourd'hui à la spéculation.

Cette purge budgétaire montre le libéralisme sous son aspect le plus agressif. Flattant les marchés financiers, il contraint à d'importants efforts les précaires et les salariés, et s'attaque aux services publics. La vraie solution passe par une mobilisation de tous ceux qui sont touchés par ces mesures d'austérité. Quant aux cadres de la fonction publique, ils ont un rôle majeur à jouer pour contrecarrer des mesures qui vont, à terme, détruire leur emploi et le service public. Leur vote aux élections professionnelles du 4 décembre est essentiel, car le gouvernement sera très sensible au taux de participation. ▶

Claire PADYCH

Se (re)donner du souffle

PARTICIPANTS

THOMAS DEREGNAUCOURT,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE L'UFMCT ET MEMBRE
DU BUREAU DE L'UGICT,

CHRISTINE PRIVAT,
ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE
DANS UN CENTRE SOCIAL ET
MEMBRE DU COLLECTIF DES
TRAVAILLEURS SOCIAUX DE
L'UGICT,

FABIEENNE TATOT,
TECHNICIENNE SUP, BUREAU
NATIONAL DE L'UGICT,
FÉDÉRATION ÉQUIPEMENT-
ENVIRONNEMENT,

PIERRE TARTAKOWSKY,
"OPTIONS".

Les élections qui vont se tenir dans la fonction publique constituent à la fois un important test de représentativité mais aussi de pertinence revendicative, un indicateur de la qualité du lien existant entre les organisations syndicales, leurs projets, leurs modes d'interventions et les salariés.

– **Options** : Les élections dans la fonction publique vont se tenir dans un climat social fortement dégradé ; comment caractérisez vous cet état des lieux et les difficultés qu'il implique ?

– **Thomas Deregnaucourt** : Les dernières élections dans la fonction publique ont eu lieu en 2011. A cette époque, qui aurait imaginé que nous en serions où nous en sommes aujourd'hui ? L'austérité s'est accrue, la déstructuration du service public a poursuivi son chemin et les salariés manifestent une défiance massive. Cela s'accompagne de replis, d'appels à des solutions individuelles ou corporatistes, et décourage l'action collective. Les seniors proches de la retraite n'aspirent qu'à la prendre le plus vite possible, ceux qui sont en Cdd essayent de négocier une régularisation avec leur hiérarchie, ceux qui subissent la mobilité rentrent la tête dans les épaules en espérant passer entre les gouttes des orages en gestation... Tout cela soulève grogne et contestation mais sans que cela se traduise sur le plan collectif.

– **Christine Privat** : De fait, les salariés sont aussi sonnés par leur vécu professionnel. On leur demande en permanence de maintenir le niveau de leur travail, voire de l'améliorer, avec moins de moyens, moins de temps, moins de personnel. « Faites avec » est devenu le grand mot d'ordre des hiérarchies, accompagné de directives managériales en fait très politiques : abandons de missions, hiérarchisation entre urgents besoins et besoins urgents. Bref, on les inscrit dans le mal travail ou, pire, dans un travail impossible. On sait par exemple qu'à partir du mois d'août, il devient impossible de loger une personne en manque de logement. Les caisses sont vides, point final. Pour celle ou celui dont c'est la responsabilité professionnelle, c'est désespérant et destructeur du sens du travail. Ce que les salariés supportent très mal car leur éthique professionnelle refuse de céder devant les logiques d'austérité budgétaire. Mais cela nous conduit à de sérieux ennuis, individuels et collectifs.

– **Fabienne Tatot** : La fonction publique d'Etat et ses salariés sont traversés par la crise sociale et la crise de l'Etat, à la fois comme témoins et acteurs. Les politiques qui sont menées de longue date dans notre pays ont ébranlé notre modèle social et le service public. La décentralisation qui aurait pu concourir à reconstruire une démocratie de proximité aboutit en fait à rétrécir les missions publiques. Nous le vivons très concrètement au travers de réorganisations permanentes, d'abandons ou de transferts de missions, de projets sans moyens. Cela tétanise les agents, qui vivent par ailleurs des reculs sur leurs garanties. La catégorie B, par exemple, a connu une réforme statutaire, avec des fusions de corps intégrant un « nouvel espace statutaire » (Nes). Elle vise la suppression de missions et entérine un recul important en termes de reconnaissance professionnelle et salariale. Comment les salariés réagissent-ils ? Cela dépend de nombreux facteurs : âge, ancienneté dans la fonction publique d'Etat, catégorie et parcours antérieur, s'ils ont ou non expérimenté la précarité... Chez les plus anciens, on repère une sorte de lassitude, chez les plus jeunes, leur mobilisation viendra avant tout de ce qui les concerne directement. Chez les agents de la catégorie A, on enregistre un décrochage net entre les cadres et la direction. La mise en place de la Rgpp, prolongée par l'actuelle Map (modernisation de l'action publique), fait que cet encadrement est ramené au rang de simple vecteur des politiques gouvernementales, sans qu'il soit question pour lui de la moindre élaboration. Ce qui évidemment est mal vécu, même si cela mériterait d'être analysé finement. Mais rien de cela ne se traduit automatiquement en dynamique revendicative ou syndicale. Pire, leur situation – entre le marteau et l'enclume – est assez pathogène et charrie un lot de souffrances au travail. Si le sens du travail reste au cœur de leur investissement, elle ne conduit pas à une demande de garanties collectives accrues. De fait, le *new public management* fait son œuvre et les aspirations des agents à la reconnaissance et à la requalification interrogent le cadre même de la fonction publique, avec un statut tout à fait

L'AUSTÉRITÉ
S'EST ACCRUE,
LA DÉSTRUCTURATION
DU SERVICE PUBLIC
A POURSUIVI
SON CHEMIN
ET LES SALARIÉS
MANIFESTENT UNE
DÉFIANCE MASSIVE.
MAIS SANS QUE CELA
SE TRADUISE
PAR DES MODES
COLLECTIFS. CELA
S'ACCOMPAGNE
DE REPLIS, D'APPELS
À DES SOLUTIONS
INDIVIDUELLES
OU CORPORATISTES,
DÉCOURAGE
L'ACTION COLLECTIVE.



DANS UN
CONTEXTE DE
TRANSFORMATIONS
TRÈS PROFONDES,
L'APPEL
À MOBILISATION
– AU SENS
LE PLUS GÉNÉRAL
DU TERME – DOIT SE
TRANSFORMER LUI
AUSSI. PAS POUR
ÊTRE DANS LE TON
DES CHANGEMENTS
STRUCTURELS
DU TRAVAIL
MAIS POUR ÊTRE
EN PHASE AVEC
LES SALARIÉS
QUI EXPÉRIMENTENT
CES CHANGEMENTS.

fondé, mais dont certains aspects mériteraient d'être retravaillés. Cela exclut tout syndicalisme de prêt-à-porter.

– **Options:** Comment sortir de cette contradiction entre d'une part des aspirations fortes à des changements concrets et d'autre part le constat de démobilitation que vous tirez ?

– **Thomas Deregnacourt:** Fabienne vient de l'évoquer ; on est sur des mécanismes de souffrance au travail classiques, dont l'une des caractéristiques est qu'ils sidèrent d'autant plus qu'ils se mêlent à de la défiance. Il faut revivifier les valeurs qui sont à l'origine des choix professionnels de nos interlocuteurs, choix qui nourrissent des aspirations toujours vives. Pourquoi devient on fonctionnaire aujourd'hui ? Pas pour les salaires mirobolants ni pour la sécurité de l'emploi. C'est derrière nous tout ça. L'idéal d'une petite vie pépère de fonctionnaire, c'est fini ; quand on fait le choix de la fonction publique, il y a, derrière, un certain nombre de valeurs et de convictions, la volonté de bien faire son métier et d'avoir en tant que cadre un authentique rôle contributif. C'est le déni de tout cela qui pèse sur les épaules des cadres et c'est cet obstacle auquel il faut nous attaquer.

– **Fabienne Tatot:** Certes, mais sans nous leurrer sur l'attachement au service public. On ne naît pas avec, on l'acquiert au fil de sa carrière et les ressorts diffèrent selon les parcours. Le service public d'aujourd'hui vit de plus en plus au diapason de procédures mercantiles, de logiques strictement comptables. Quelque part, des choses importantes se sont transformées, et du coup, il devient évident que l'appel à mobilisation – au sens le plus général du terme – doit se transformer lui

aussi. Pas pour être dans le ton des changements structurels du travail mais pour être en phase avec les salariés qui subissent et expérimentent ces changements, ceux-là précisément et pas d'autres. Parce que le contexte d'individualisation pèse lourd avec des gestions très individualisées, les premières mobilisations passent souvent par un cadre individualisé ; soit par un face-à-face avec sa hiérarchie, soit par des discussions avec ses pairs – ce qui peut ne pas être négatif – soit en changeant de poste. Et parce que nous avons dans la fonction publique d'Etat une longue histoire de syndicalisme catégoriel, il représente notre force mais aussi une sorte de faiblesse. Le risque est d'ignorer des dimensions d'ensemble et donc des solidarités et des logiques qui structurent le sens du travail pris comme un tout. Nous avons eu une expérience de fusion de corps techniques et de contrôle qui n'a pu être mise en échec par des syndicats pourtant puissants dans leur pré carré, mais dont les divergences ont empêché de peser ensemble sur le projet de réforme. De telles expériences nourrissent évidemment un sentiment d'impuissance ressenti d'autant plus amèrement lorsque le gouvernement reste sourd à la démocratie sociale.

– **Christine Privat:** Il est vrai que nous sommes confrontés, en grand, à la question de l'utilité des mobilisations et même de la présence dans les instances représentatives. Il nous faut batailler pour valoriser le processus électoral, le fait de se présenter. On entend beaucoup de soupirs, de « À quoi ça sert ? ». Comment s'en étonner dans la mesure où l'avis des salariés n'est que rarement pris en compte ? Chez les travailleurs sociaux, cela se traduit par un report très impressionnant, quoique traditionnel, sur la solidarité entre collègues. Cela ressort nettement de l'enquête réalisée ...

Se (re)donner du souffle



Christine Privat

- ... par le collectif «Travailleurs sociaux» de l'Ugict. En cas de problème, ce sont les collègues qui sont attendus, en tout cas jusqu'à présent. Ceci étant, on voit frémir des oppositions catégorielles quand se pose la question de «trouver des sous»: pour-quoi ne pas les prélever sur la prime des cadres ou sur le logement de fonction des directions? Autant de signes d'un ras-le-bol un peu désespéré et d'une intériorisation des contraintes budgétaires qui amène à se contenter de ce que l'on a. C'est très sensible sur les salaires; les quelques miettes recueillies avec le Nes ont rempli une fonction de paix sociale, beaucoup soupirant «C'est déjà ça».

PARCE QUE NOUS VOULIONS FAIRE ÉCHO À L'ENVIE DE NE PAS SUBIR DE NOS COLLÈGUES, NOUS AVONS CHOISI UNE DÉMARCHE DE DÉBAT. IL NOUS SEMBLAIT IMPOSSIBLE D'ARRIVER AVEC DES REVENDICATIONS READY MADE ET NOUS AVONS ORGANISÉ UNE CONSULTATION, VIA UN QUESTIONNAIRE PORTANT SUR LE TRAVAIL, SON VÉCU, LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION.

– **Options:** Les modes traditionnels de mobilisation revendicative sont donc mis à rude épreuve. Pour autant, ces défis – l'individualité, la fragmentation des cadres collectifs, la concurrence entre salariés – sont anciens. Comment renouveler les termes des réponses à y apporter?

– **Fabienne Tatot:** En apprenant des salariés et des exemples positifs qui se présentent. Ils nous indiquent souvent que non seulement «c'est possible» mais aussi de quelle façon c'est possible. On a présenté dans notre ministère, celui de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, une réforme impliquant une fusion de quatre corps d'ingénieurs, catégorie fortement organisée au sein d'un syndicat catégoriel et dotée d'une forte identité professionnelle. Ils se sont mobilisés – de toute évidence sur la base de leur identité professionnelle à forte dimension technique – et ont réussi à stopper le projet de fusion, puis à obtenir des assises nationales sur l'avenir du corps des ingénieurs, sur leurs métiers. La Cgt a accompagné ce mouvement avec l'Ofict, qui est la seule organisation spécifique Cgt dans la fonction publique d'Etat. Aujourd'hui, nous poussons pour que ces assises embrayent sur des négociations et permettent de repenser en grand la question de l'avenir des ingénieurs dans la fonction publique d'Etat, singulièrement dans notre ministère qui est très technique. Car au-delà du sort des salariés concernés, c'est aussi le contenu des missions qui se joue. Il faut aussi que cette expérience permette de développer une réflexion d'avenir sur d'autres bases que celles de l'administration. Ce type de mobilisations collectives possibles nous en apprend beaucoup à condition qu'on sache le comprendre.

– **Christine Privat:** Nous avons connu une expérience du même type au moment où le gouvernement a lancé ses états généraux du travail social sur une toile de fond très dégradée avec une austérité qui mettait en cause les missions de solidarité nationale essentielles. Nous étions alors confrontés à un véritable délire gestionnaire

poussant à «réinventer» les pratiques professionnelles et aboutissant à un diplôme généraliste et fourre-tout, alors que notre champ d'intervention renvoie à des problématiques fondamentalement très différentes les unes des autres. Parce que nous voulions faire écho à l'envie de ne pas subir de nos collègues, nous avons choisi une démarche de débat. Il nous semblait impossible d'arriver avec des revendications *ready made* et nous avons organisé une consultation, via un questionnaire portant sur le travail, son vécu, les propositions d'amélioration. Les retours ont été instructifs: une très grande attente de qualification professionnelle et d'une possibilité réelle de parcours professionnel, avec des ouvertures en termes de mobilité; une affirmation très forte de la dimension essentielle des collègues face aux difficultés propres au champ de l'urgence sociale, des collectifs de travail; enfin, la question de salaires correspondant à la qualification. Un résultat qui nous envoie un message fort, car en tant que cégétistes nous nous reconnaissons parfaitement dans ces préoccupations; en revanche, seuls 30% de nos collègues déclarent faire confiance au syndicalisme pour défendre leurs intérêts.

– **Thomas Deregnaucourt:** La question qui nous est posée, c'est de redonner du souffle, de se redonner du souffle. Cela passe par un retour sur le sens du service public. De ce point de vue, nous avons perdu une bataille idéologique et les «affaires» politiques ne nous aident pas, c'est clair. Il nous faut revenir à des fondamentaux: pourquoi la fonction publique existe, comment elle garantit à la fois une égalité du service, une neutralité des acteurs, en quoi elle limite les clientélismes et la corruption, favorise l'intérêt général... Ces débats doivent être menés. D'autant qu'il ne faudrait pas que les élections présentes nous bouchent l'horizon. Il y en aura d'autres dans quatre ans et entretemps, les politiques libérales vont se poursuivre, on les agite déjà: révision de l'architecture des grilles, fin de l'embauche des fonctionnaires, généralisation des Cdd, une sorte de course sans fin au moins-disant. Il nous faut revenir sur le bien fondé de l'existence des fonctionnaires, des missions de service public, en rupture avec une conception marchande des

SE PRÉSENTER
COMME UN
SYNDICALISME
DE TRANSFORMATION
SOCIALE IMPLIQUE
QUE L'ON AIT
DU POIDS, ET CELA,
LES SALARIÉS
PEUVENT LE
COMPRENDRE.
CELA PASSE PAR
DES DÉBATS, PAR
DES CONSULTATIONS
QUI SONT DES
ÉLÉMENTS MAJEURS
DU LIEN AUX SALARIÉS
ET QUI PERMETTENT
D'ÊTRE À L'OFFENSIVE.

charges... Aujourd'hui, lorsqu'on parle de prestations de services et non plus de missions, c'est un véritable retour à un ordre ancien des choses, une rupture avec la continuité du service public, car une prestation est par essence limitée...

– **Options :** Dans ces difficultés et ces (re) constructions, comment se saisir des débats autour de la consultation à venir ?

– **Thomas Deregnaucourt :** Cette élection marque un temps spécifique dans le tempo électoral. Pour la première fois le vote va impliquer les trois fonctions publiques – d'Etat, hospitalière, territoriale – le même jour. C'est donc bien plus qu'une simple prise de température. L'enjeu de représentativité est énorme et la Cgt joue sa place de première organisation syndicale de France, sachant que nos résultats dans le secteur privé n'ont pas été à la hauteur de nos espérances. Au-delà de cet enjeu de boutique, cela pèsera sur les débats actuels qui traversent le syndicalisme sur la crise. Nous avons de ce point de vue besoin d'un vote qui réaffirme des positions de fond vis-à-vis des choix libéraux du gouvernement. C'est dire qu'il nous faut redire haut et fort ce que peuvent permettre de juste, d'honnête et d'efficace le statut de la fonction publique et ses fonctionnaires. Il nous revient évidemment d'articuler cela avec nos mobilisations autour d'intérêts immédiats, de ces revendications quotidiennes dont aucune n'est négligeable car elles créent du lien, de la confiance, de la crédibilité. Le rapport de force, il se construit dans la durée et dans la confiance. L'Ugict affiche cette ambition de répondre à la fois au vécu des cadres dans leur travail, de façon spécifique, et à leurs ambitions éthiques qui expriment en fait une aspiration à bien travailler qui est transverse au monde du travail. Personnellement, je discute essentiellement avec des directeurs, parmi lesquels la Cgt ne fait même pas 5 % de voix ; je mets toujours

deux éléments en avant qui me semblent être l'exact opposé de ce qui sème le doute et le découragement. D'une part, le sérieux. Je souligne que la Cgt n'a pas signé n'importe quoi ; que sur la base de son analyse elle a refusé tout chèque en blanc et que les faits ont validé son niveau d'exigence. D'autre part, le fait que la Cgt s'intéresse au travail, à ses conditions concrètes et que cette démarche l'amène, par exemple, à mettre en débat des propositions comme celle d'un droit à la déconnexion. Cela intéresse. Toujours.

– **Fabienne Tatot :** Plutôt que parler de défaite idéologique, je dirais, moi, que l'on mène une rude bataille. Si on avait perdu, les statuts d'aujourd'hui



Fabienne Tatot

seraient du passé ; on a fait preuve de résistance et la Cgt a joué son rôle. C'est pourquoi je pense aussi qu'il faut réaffirmer les fondements du statut général, du besoin de garanties en lien avec des questions déontologiques. D'autant que, dans le cadre de la décentralisation, les risques sont accrus de voir les cadres et les salariés être confrontés à des situations à risques, des points de vue déontologique et juridique. Par exemple, il y a beaucoup d'argent en jeu dans les marchés qui seront passés. Le statut aujourd'hui, qui permet d'être fonctionnaire – citoyen dans la fonction publique, c'est actuel, c'est moderne et ça répond à ce qui gangrène des secteurs de la vie démocratique. L'enjeu est de continuer à le faire évoluer, lui qui a déjà beaucoup évolué. Pour en revenir aux élections, je pense que se présenter comme un syndicalisme de transformation sociale implique que l'on ait du poids, et cela, les salariés peuvent le comprendre. Cela passe par des débats, par des consultations qui sont des éléments majeurs du lien avec les salariés et qui permettent d'être à l'offensive. L'un des enjeux à cet égard est de mettre en œuvre cette démarche au sein de toutes nos organisations et en direction des catégories des cadres et techniciens. Avec l'Ofict, par exemple, et ses consultations, on donne aux militants un outil de rencontres et de débats. Cela permet de capter des attentes revendicatives que l'on peut articuler à une démarche de syndicalisation, en particulier d'avoir une proximité réelle, suivie. Soyons clairs : cela suppose aussi de changer l'image de la Cgt, toujours marquée par l'ouvriérisme et par certains réflexes à vif portés par la crise. Ce qui se joue, au-delà du score de la Cgt, c'est l'expression de la volonté des fonctionnaires de conforter et faire progresser un modèle social solidaire et d'en être acteurs.

– **Christine Privat :** Comment se saisir des débats à venir ? En les anticipant, en plongeant dedans la tête la première. Les élections sont une occasion d'exercer tout à la fois une citoyenneté au travail, une détermination à compter, à peser. C'est l'occasion d'intervenir, d'agir plutôt que de subir, bref de « prendre leurs affaires en main ». Et c'est précisément ce que leur propose la Cgt.



Thomas Deregnaucourt

MOUVEMENT LA RECHERCHE EN (ORDRE DE) MARCHÉ ?



Les scientifiques marchent et pédalent pour défendre une autre idée de la recherche. Ils y croient. Encore faudrait-il que les pouvoirs politiques et économiques croient en eux.

JACQUES BOUTONNET / CITIZEN SIDE

RÉORIENTER LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE, RÉSORBER LES EMPLOIS PRÉCAIRES, RÉORGANISER LE FINANCEMENT DES LABOS, TELLES SONT LES PRIORITÉS POUR LES CHERCHEURS, QUI PERSISTENT... ET PÉDALENT AVEC SCIENCES EN MARCHÉ.

En politique comme dans les sciences, il y a le visible et l'invisible. Ainsi, le budget 2015 de l'enseignement supérieur et de la recherche est annoncé en légère hausse de 0,16 %, à 23,05 milliards d'euros, soit 45 millions de plus qu'en 2014, un petit miracle en cette période d'austérité. Il prévoit « la préservation de l'emploi scientifique » par le remplacement des départs à la retraite et des crédits de recherche « sanctuarisés ». Il assure même la « poursuite du plan de création de 1 000 emplois par an dans les universités » promis par le candidat Hollande. Des emplois que les chercheurs les plus pointus cherchent toujours à identifier, car il semblerait qu'un poste autorisé ne se traduise pas forcément par un poste créé, compte tenu des actuelles difficultés financières des universités. Le gouvernement compte aussi sur le crédit d'impôt recherche (6 milliards d'euros) et

sur les investissements d'avenir (1,1 milliard) pour compléter le financement des programmes, et estime que la vitrine ne manque pas d'excellence.

Une compétition acharnée et destructrice

L'Ocde a pourtant calculé que, de 2002 à 2012, l'effort de recherche en France avait stagné, et on ne peut pas dire que, depuis, il ait pris de l'envergure. Au Cnrs par exemple, les crédits récurrents ont, en moyenne, baissé d'un quart. D'ailleurs, loin de se sentir épargnés par la rigueur, les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur se sont remis en ordre de bataille. Pendant la Fête de la science (du 27 septembre au 19 octobre) où, partout dans le pays, des milliers d'initiatives sont organisées pour rendre accessible le monde des sciences et éveiller des vocations, ils ont eux aussi décidé de rendre

visible leur réalité quotidienne. Une initiative fédère tout particulièrement l'ensemble de la communauté scientifique, des organisations syndicales aux plus hautes sommités : Sciences en marche, lancée à l'initiative des chercheurs de l'université de Montpellier, notamment Patrick Lemaire, directeur du Centre de recherche de biochimie macromoléculaire du Cnrs. Des centaines de personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur sont partis fin septembre de nombreuses villes, parcourant des étapes à vélo, parfois à pied, voire en kayak, convergeant vers Paris, où tous se retrouveront le 17 octobre – déclaré journée morte dans les universités et les labos, pour une manifestation nationale porte d'Orléans, en clôture de la Fête de la science.

Il s'agit, évidemment, à chaque étape, d'interpeller les élus, les acteurs locaux, les responsables économiques, d'aller à la rencontre des populations pour poser l'ensemble des enjeux et des problèmes auxquels la recherche reste confrontée. La situation s'aggrave, comme l'a dénoncé une intersyndicale unanime en plénière

(*) <www.urgence-emploi-scientifique.org/petition>

du Comité national de la recherche scientifique le 18 septembre dernier^(*), la situation de certains labos s'avérant dramatique. Pour le seul Cnrs, 800 postes de titulaires et 1 500 emplois en Cdd ont disparu depuis 2010.

De fait, la loi Sauvadet de 2012 sur la résorption de la précarité n'empêche pas le système de continuer à fonctionner grâce à des dizaines de milliers de précaires et contractuels, dans les labos comme à l'université. Les titularisations se font au compte-gouttes, à l'encontre de la loi. L'Inserm vient encore de se voir condamné par le tribunal administratif de Paris pour le refus de titularisation d'un chercheur qui a cumulé sept ans de Cdd dans un de ses labos, au même poste, sur la même thématique, avec le même supérieur hiérarchique, même si pendant une courte période il a pu être rémunéré par l'université Pierre-et-Marie-Curie ou par une association, faute de crédits à l'Inserm. Et il paraît que le ministère aurait à l'étude le projet d'instaurer un Cdd postdoctoral d'une durée de... six à sept ans!

La course aux crédits est par ailleurs devenue l'enfer quotidien de tous les responsables de labo, et c'est, avec la pérennisation des emplois, la préoccupation prioritaire des chercheurs. Répondre à des appels d'offre phagocyte une grande partie du temps et de l'énergie qui devraient être consacrés à la recherche et aux coopérations. La Cour des comptes le confirme dans un de ses récents rapports, le financement sur projet s'avère inefficace et contre-productif : entre 2005 et 2012, 49 000 projets de recherche ont fait l'objet de demande de financement à l'Agence nationale de la recherche, évalués par deux rapporteurs distincts et se soldant par un rejet de 78 % des demandes (les chercheurs estiment pour leur part le taux de rejet à 90 %). Quant aux 11 000 projets financés sur trois ans, ils ont nécessairement fait l'objet d'un rapport annuel, soit 33 000 rapports, qui portent le bilan du dispositif à la rédaction de quelque 180 000 projets et rapports sur sept ans d'activité : oui, la recherche française publie...

Sans compter que cette compétition acharnée pour publier, être visible, innover, décrocher des financements, obtenir des résultats sur le court terme, tout cela dans un contexte de dégradation des conditions de travail, commence à faire peser une trop grande pression sur l'ensemble des acteurs de la recherche et de l'université. De nombreux Chst se sont alarmés de l'augmentation du stress, du mal-être au travail, des dépressions. ▼

Valérie Géraud

ADRIEN MATTON / MAXPPP



MARCHÉ DE L'EMPLOI LA FRAGILITÉ DES DOCTEURS

PLUSIEURS ÉTUDES^(*) TÉMOIGNENT DES DIFFICULTÉS CROISSANTES DES BAC+5, ET PLUS ENCORE DES TITULAIRES DE BAC+8, À S'INSÉRER DURABLEMENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL.

Le Céreq signale un fléchissement de l'insertion pour l'ensemble des diplômés de niveau bac+5 et plus : ainsi, en 2013, trois ans après avoir obtenu leur diplôme, 12 % d'entre eux sont au chômage, soit le double de leurs aînés dix ans plus tôt. L'Apec confirme : 37 % des bac+5 et plus diplômés en 2012 étaient sans emploi début 2014, et 29 % d'entre eux n'avaient pas eu l'occasion de signer le moindre contrat. C'est le signe d'une certaine tendance à banaliser la hausse des niveaux de formation – un tiers des étudiants vont désormais jusqu'à bac+5 minimum, contre 13 % seulement en 2004 –, ce qui se traduit aussi par une stagnation voire une légère baisse des salaires d'embauche.

Les ingénieurs, les diplômés de la santé et du social, et dans une certaine mesure les docteurs sont relativement épargnés par la morosité du marché de l'emploi. Mais l'Observatoire de l'emploi de l'Apec, qui s'est particulièrement penché sur « *le devenir professionnel des jeunes docteurs* », constate que ces derniers se trouvent dans une situation paradoxale, car s'ils sont plus qualifiés que les diplômés de master, leur parcours de formation, leur projet professionnel et le regard des entreprises

sur leur potentiel ne permet pas encore de leur offrir les débouchés auxquels ils devraient pouvoir aspirer. En fait, l'Apec confirme le vécu de grande précarité des docteurs. Certes, les docteurs diplômés en 2012 ont quasiment tous connu une expérience professionnelle (96 %), mais seulement 56 % ont un emploi, parmi lesquels neuf sur dix se trouvent en Cdd. Les 40 % restant se déclarent en recherche d'emploi du fait qu'ils viennent de quitter un Cdd et en cherchant un autre...

L'Apec constate que les docteurs, qui se projettent en priorité dans la recherche publique, vont devoir repositionner leurs parcours de formation et leurs stratégies d'insertion, surtout si la recherche et l'enseignement supérieur ne leur ouvrent pas de meilleures perspectives. Cela ne se fera pas sans quelques bouleversements culturels au sein des entreprises également : interrogés sur les perceptions des candidats titulaires de doctorat, les managers et Drh reconnaissent qu'ils ont une image parfois stéréotypée et souvent imprécise de ces profils et de ce qu'ils pourraient apporter à leur entreprise. Même si ceux qui ont sollicité des docteurs, que ce soit par hasard, par effet d'aubaine ou pour un travail très spécifique, soulignent qu'ils ont vite apprécié leur expertise et leur créativité. Reste à voir si tous les programmes de recherche sont compatibles avec le temps de l'entreprise et si les entreprises se décident à avancer dans le sens d'une reconnaissance de la qualification à bac+8 des docteurs... V.G. ▼

(*) « Sortants du supérieur : la hausse du niveau de formation n'empêche pas celle du chômage » ; *Bref du Céreq* n° 322, septembre 2014, <www.cereq.fr>

« Diplômés bac+5 et plus en 2013, quelle situation en 2014 ? » et « Le devenir professionnel des jeunes docteurs, quel cheminement, quelle insertion cinq ans après la thèse ? », octobre 2014, 64 pages, <www.apec.fr>, rubrique « Observatoire de l'emploi ».

ANTITERRORISME UNE LOI QUI MÉRITE TOUTE NOTRE ATTENTION

LA LOI CAZENEUVE RISQUE SURTOUT DE RENFORCER
L'ARBITRAIRE ADMINISTRATIF ET DE RESTREINDRE
LES LIBERTÉS DE CIRCULATION ET D'INFORMATION.



THIERRY SUZAN / MAXPPP

Chaque loi sécuritaire – d'autant plus lorsqu'il est question de terrorisme – devrait être sujet à de sérieuses interrogations : cette loi est-elle nécessaire ? est-elle utile ? est-elle efficace ? Trois questions que le gouvernement a soigneusement éludées. Surfant sur l'émotion soulevée par l'assassinat de quatre personnes au Musée juif de Bruxelles, le 24 mai, par Mehdi Nemmouche, Français revenant du djihad, il a immédiatement installé le ministère de l'Intérieur aux commandes pour proposer un texte législatif qui devrait relever du garde des Sceaux, en procédure législative accélérée pour faire effi-

cace. Les tensions croissantes en Irak et la décapitation de Hervé Gourdel ont corrélativement créé un climat propice aux appels à l'union sacrée et à une logique de recours à des moyens exceptionnels. Ce qui se traduit de fait par l'adoption d'un texte à hauts risques. Risques institutionnels, d'abord. Même s'il ne s'agit que de méthode, constater que le garde des Sceaux est mis sur la touche au bénéfice du ministre de l'Intérieur, que la Commission nationale consultative des droits de l'homme (Cncdh) n'est pas consultée, que le Parlement n'est pas soumis aux pressions d'une démocratie d'émotion, augure mal du contenu.

Quelles sont donc les principales dispositions pour lesquelles on a brutalisé les procédures démocratiques ? La première vise à priver un citoyen français, pendant une période de six mois renouvelable, de son passeport ou de sa carte d'identité « lorsqu'il existe des raisons sérieuses de croire » qu'il va se livrer à des activités terroristes. Retirer sa carte d'identité ou son passeport à quelqu'un est un acte qui peut être lourd de conséquences. Outre le flou de l'expression « raisons sérieuses », toute cette mécanique est entre les mains de la police et non d'un magistrat ; autant dire que les garanties pour la personne sont minimales. D'autant que, corrélativement, la création d'une nouvelle infraction « d'entreprise individuelle terroriste » renforce le caractère prédictif de la loi. Faisant ainsi litière de nombreux principes juridiques fondamentaux, notamment la présomption d'innocence. Au vu de la paranoïa ambiante, il y a de quoi s'inquiéter pour la liberté de circulation. Les libertés d'expression et d'information ne s'en sortent pas mieux. Le projet postule que le réseau Internet est aujourd'hui l'un des premiers responsables du « recrutement » djihadiste. Une vision qui relève pour l'essentiel de la paresse intellectuelle et qui autorise des mesures de censure de grande ampleur. D'abord, en voulant retirer de la loi sur la presse les délits de provocation ou d'apologie du terrorisme pour les renvoyer au droit pénal de droit commun. Un changement qui permettra de poursuivre indifféremment ceux qui vont surfer sur un site djihadiste ou supposé tel et qui autorisera une censure tatillonne voire une autocensure. Car il est bien difficile de dire où commence et où finit l'apologie. Une information non désirée pourrait facilement être considérée comme apologétique. Ajoutons que, contrairement à ce que prétendent les pouvoirs publics, cette loi, comme toutes les précédentes portant sur la sécurité, ne s'en tiendra pas au terrorisme mais risque de polluer tout le Code pénal... Un risque tel que le journal *le Monde* s'en est ému, que la Cncdh s'est autosaisie pour faire entendre ses critiques et que les associations de défense des droits sonnent le tocsin, évoquant le funeste exemple du Patriot Act américain. De quoi s'inquiéter. Car la première victoire du terrorisme commence au moment où les opinions publiques acceptent que l'on sacrifie droits et libertés à un impératif sécuritaire.

Louis SALLAY

La Cncdh appelle à la vigilance

Soulignant que la lutte contre le terrorisme n'autorise pas tout, la Commission nationale consultative des droits de l'homme a critiqué le projet gouvernemental. Elle recommande aux pouvoirs publics « de ne pas prendre, au nom de la lutte contre le terrorisme, n'importe quelle mesure jugée par eux appropriée, dès lors qu'elle conduirait à fragiliser voire saper l'Etat de droit au motif de le défendre ». Elle se montre réservée sur l'interdiction de sortie du territoire pour freiner les départs croissants de jeunes Français candidats au djihad en Syrie. Sur le délit d'« entreprise terroriste individuelle », elle appelle à l'extrême vigilance sur « la répression d'actes simplement préparatoires », soulignant que « punir un comportement très éloigné en amont de l'infraction pénale redoutée est de nature à porter atteinte au principe de l'égalité et à la présomption d'innocence ».

<www.cncdh.fr>

Pour en savoir plus :
<www.ldh-france.org>
<www.laquadrature.net/fr>



UNE DÉCISION DE JUSTICE A INVALIDÉ L'ACCORD PORTANT SUR LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PSE EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT. AVEC QUELLES CONSÉQUENCES ?

SANOFI PLAN SOCIAL : UN COUP D'ARRÊT ?

Début octobre, la cour administrative d'appel de Versailles a annulé la validation de l'accord portant sur les mesures d'accompagnement du plan social de Sanofi, mis en œuvre dans le secteur de la recherche et développement. Pour la direction du groupe, le projet de réorganisation visant à restructurer ce secteur en France n'est pas pour autant remis en cause ; seules les mesures d'accompagnement ne seraient plus valides. La Cgt, à l'origine du recours, ne fait pas la même lecture et, même si les questions posées par cette décision de justice restent nombreuses, son objectif est de « *trouver un moyen d'obtenir des garanties pour les salariés, et un avenir pour les activités comme pour les sites concernés* ».

C'est en juillet 2012 que ce plan de restructuration avait été annoncé par le premier groupe pharmaceutique français. Touchant principalement les sites de recherche et développement de Toulouse

et Montpellier, il prévoyait le transfert de 450 postes et la suppression nette d'environ 180 emplois d'ici à 2015. Un nouveau coup porté à ce secteur alors que des milliers d'emplois ont déjà été perdus en quelques années : « *De 6 300 salariés en 2009, nous serons à peine plus de 4 000 à l'issue du plan* », précise Thierry Bodin, coordinateur Cgt du groupe Sanofi. Une chute qui s'explique, en outre, par le fait que Sanofi a connu plus de départs que prévu : ce sont environ 700 personnes, réparties sur tous les sites, qui ont quitté le

groupe ces derniers mois. Environ 500 ont utilisé des mesures d'âge ; les 200 autres sont parties dans le cadre d'un « volontariat », le plus souvent contraint, certains salariés ne pouvant suivre le transfert de leur poste. Un immense gâchis de compétences, associé à une véritable désorganisation des équipes.

Thierry Bodin va jusqu'à parler de « *situation chaotique* » pour qualifier l'organisation de la recherche et développement aujourd'hui. Avec des aberrations : d'un côté, il y avait encore, avant l'invalidation de l'accord, de nombreuses personnes menacées de licenciements, car non reclassées ; d'un autre côté, il manque 400 postes pour parvenir aux effectifs dits « cibles », en raison, justement, des centaines de départs qui ont frappé le groupe. Mais avec l'impossibilité d'embaucher du fait de la mise en œuvre du plan social... La décision de la cour administrative d'appel de Versailles peut être l'occasion « *de tout remettre à plat* ». Alors que, pour l'heure, c'est à un véritable processus de désengagement de Sanofi auquel les salariés doivent faire face.

Dans ce contexte, la Cgt veut contraindre la direction à apporter des garanties et de l'activité aux salariés concernés, à Toulouse, en maintenant le site Sanofi, mais aussi sur les autres sites de recherche et développement, frappés par deux plans successifs et la suppression de 2 000 postes. « *Nous espérons également, poursuit Thierry Bodin, que la décision de justice va empêcher tout licenciement des personnes aujourd'hui non reclassées et permettre à des salariés qui ont fait le choix du départ de revenir s'ils regrettent leur décision.* » Mais cette réintégration s'impose-t-elle au groupe pharmaceutique ? Sans attendre, c'est un retour à la table des négociations que réclame la Cgt : « *Il est urgent de tout revoir, de stabiliser l'organisation, de parler effectifs et moyens nécessaires pour être plus efficaces, dans le cadre d'une réflexion globale sur l'organisation* », souligne le coordinateur Cgt du groupe. Et tracer, ainsi, un nouvel avenir pour la recherche et développement de Sanofi en France. ▶

Christine LABBE

Ce que dit la loi

Toute entreprise de plus de cinquante salariés qui licencie pour un motif économique au moins dix salariés sur une période de trente jours doit mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi. Depuis la loi de juin 2013, issue de l'Ani (accord national interprofessionnel), ce plan doit être validé par l'administration. Celle-ci doit notamment vérifier la régularité de la procédure d'information et de consultation du comité d'entreprise et, le cas échéant, du Chsct (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

UGICT

Calendrier

• Assises

Dans le cadre notamment de la préparation des élections professionnelles dans la fonction publique, des assises Cgt du travail social se tiendront les 6 et 7 novembre 2014, de 9h à 17h, à la bourse du travail de Lyon. Parmi les thèmes abordés : « Le travail social, quel sens, au service de quoi, à quel prix ? »

• Ugict-Cgt

Le prochain conseil national de l'Ugict-Cgt se réunira le jeudi 20 novembre 2014 à partir de 9 heures.

• Travail

Organisée par le Lasaire (Laboratoire social d'actions, d'innovations, de réflexions et d'échanges), la 11^e biennale « Europe, travail, emploi » aura lieu à Paris les 27 et 28 novembre 2014. Le débat portera sur la crise actuelle, en Europe, qui bouscule en profondeur les relations industrielles. Et posera les questions suivantes : quelles sont les solutions et que peut être le rôle des acteurs sociaux pour sortir de la crise ? A cette occasion, le laboratoire fêtera son vingt-cinquième anniversaire. En savoir plus sur : <www.lasaire.net>.

• Congrès

Le 12^e congrès de l'Ufcm-Cgt se tiendra du 9 au 11 décembre 2014 au Palais des congrès du Futuroscope de Poitiers.

• Forum

Le prochain Forum social mondial aura lieu à Tunis en mars 2015.

Formation

• Management

« Construire le management alternatif au quotidien » est le thème du stage que l'Ugict-Cgt organise, du 17 au 19 novembre prochain, au Centre Benoît-Frachon, à Courcelle-sur-Yvette. Objectifs de cette formation : amener les syndicats à intégrer la question de la transformation du travail dans l'activité syndicale ; travailler, dans l'entreprise, aux besoins de transformation des modes de management ; aider à la syndicalisation des ingénieurs, cadres et techniciens, à partir de leur place et de leur rôle dans le travail.

• Communication web

Deux sessions sont programmées sur la communication web : « Construire et gérer un site avec la plateforme reference-syndicale.fr ». La première aura lieu du 19 au 21 novembre à Montreuil ; la seconde se déroulera du 1^{er} au 3 décembre. Cette formation permet d'appréhender les grandes tendances de la communication sur Internet, de se familiariser avec certains outils comme les réseaux sociaux et de faire vivre un site web au service de l'action syndicale. Elle s'adresse à tous les militants, qu'ils soient chargés de la communication de leur syndicat ou non.

Calendrier des formations

Pour consulter le calendrier de l'ensemble des formations proposées par l'Ugict-Cgt et s'inscrire à une session, se connecter à une seule adresse : <www.ugict.cgt.fr/ugict/formation>. Contact : <formation.syndicale@ugict.cgt.fr>.

la revue des revues

Droit Forfaits jours : un encadrement presque parfait ? C'est la question que pose, dans un récent numéro du *Droit ouvrier*, Philippe Masson au titre du collectif « Droits et libertés » de l'Ugict-Cgt. Tout en rappelant que la Cour de cassation maintient une « surveillance vigilante des forfaits jours », il analyse les fondements cette démarche d'encadrement, trois ans après l'arrêt du 29 juin 2011. Il évoque en outre les interrogations que cette démarche continue de susciter et montre son intérêt pour l'action syndicale. *Le Droit ouvrier*, septembre 2014, nouvelle série n° 794.

Economie Dans un numéro à paraître, la revue *Regards croisés sur l'économie* s'intéresse aux inégalités hommes-femmes. En effet, les femmes occupent, selon des chiffres de 2010, 62 % des emplois non qualifiés, 51 % des professions intermédiaires et seulement 39 % des emplois de cadres. Comment l'expliquer ? C'est à cette question que tentent de répondre les différents intervenants, pour qui, notamment, « c'est tout notre système de politique publique qu'il faut repenser ». Revue *Regards croisés sur l'économie*, publiée par les éditions La Découverte, n° 15 à paraître, automne 2014.

Finance Organismes Hlm, hôpitaux, collectivités territoriales... Au cours des dernières années, l'actualité s'est fait l'écho de la situation financière catastrophique de nombre d'entre eux, en lien avec le développement des emprunts dits « toxiques ». *La Revue dessinée* a l'excellente idée de revenir à sa manière sur la genèse de ces emprunts, dont les taux d'intérêt peuvent aujourd'hui dépasser les 20 %. Elle relate notamment le combat mené par le maire d'une petite commune de la Loire, grâce à l'écriture de Catherine Le Gall et les dessins de Benjamin Adam. L'occasion également de découvrir ce trimestriel traitant, en BD, reportages, chroniques ou documents. *La Revue dessinée* n° 5, automne 2014.

Formation En 2012, près de quatre salariés sur dix n'ont pu réaliser les formations qu'ils souhaitaient. Partant de ce constat, le Céreq (Centre d'étude et de recherche sur l'emploi et les qualifications) s'interroge sur les freins à la formation, du point de vue des salariés. Il ressort de l'étude que le coût, mais aussi la charge de travail, apparaissent comme les principales raisons expliquant cette situation. L'analyse du Céreq montre toutefois que les freins mis en avant varient selon la catégorie socioprofessionnelle. La charge de travail est ainsi plus souvent évoquée chez les plus qualifiés. *Bref du Céreq*, n° 323, octobre 2014.



A la mi-juin, seuls 12 % des chefs d'entreprises envisageaient d'avoir recours à l'apprentissage, et toutes les prévisions dans les Cfa étaient en baisse.

REMI DUGNE / MAXPPP

JEUNES L'APPRENTISSAGE, PLUS OU MOINS...

DEPUIS SEPTEMBRE, LA PRIME DE 1 000 EUROS PAR APPRENTI EST ÉLARGIE AUX ENTREPRISES DE MOINS DE 250 SALARIÉS ET DOUBLÉE POUR CELLES DE MOINS DE DIX SALARIÉS. SUFFISANT POUR RELANCER LE DISPOSITIF ?

Le 2 octobre, le conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse a approuvé à l'unanimité le projet de décret officialisant une mesure inscrite dans la dernière réforme des retraites : désormais – mais, semble-t-il, sans possibilité de rétroactivité, donc seulement à compter des contrats signés depuis janvier 2014 –, les apprentis pourront faire valider quatre trimestres par année d'apprentissage pour la prise en compte de leurs droits à la retraite. Jusqu'à présent, leurs rémunérations s'avéraient trop faibles (de 25 % du Smic en première année à 78 % en troisième année), et ils ne pouvaient en général valider qu'un trimestre la première année, et trois au mieux les autres années. Ils cotiseront maintenant sur l'ensemble de leur rémunération, et le complément de cotisation sera pris en charge par le Fonds de solidarité vieillesse. La Cgt, qui mène ce combat depuis longtemps, avec la Jc (Jeunesse ouvrière chrétienne),

l'Unef (Union nationale des étudiants de France) et l'Unl (Union nationale des lycéens), se félicite de cette première avancée^(*).

L'apprentissage ne garantit plus l'embauche

Suffisant, alors que l'objectif fixé en matière de contrats d'apprentissage (500 000 apprentis) reste le même, sans être atteint depuis plus de dix ans ? L'apprentissage est pourtant vanté comme une voie de formation facilitant l'«employabilité», les qualifications éprouvées sur le terrain étant censées s'avérer en complète adéquation avec les besoins des entreprises. De fait, les derniers résultats des enquêtes Génération menées par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) témoignent que, dans certaines filières

professionnelles du supérieur court, l'apprentissage occupe une place jusque-là jamais atteinte, représentant 23 % des diplômés de 2010 en Bts/Dut et 31 % en licences professionnelles. Les apprentis souffrent eux aussi de la crise, le taux de chômage des bac+2 dans une spécialité industrielle ayant été multiplié par cinq par rapport à celui des diplômés de 2007... Mais ils sont un peu moins touchés par le chômage à même niveau de diplôme, et quand ils trouvent un emploi – ce que 65 % des jeunes sortis des centres de formation d'apprentis (Cfa) arrivent à faire dans un délai de sept mois –, ils occupent des postes plus qualifiés et un peu mieux rémunérés (de 200 euros en moyenne) que des jeunes à diplômes équivalents non passés par l'apprentissage.

Reste que mi-juin, seuls 12 % des chefs d'entreprises envisageaient d'avoir recours à l'apprentissage, et toutes les prévisions dans les Cfa étaient en baisse : 420 000 jeunes étaient en contrats d'apprentissage en 2013 (avec -8 % de première année), ce qui explique que le gouvernement s'entienne à l'éternel objectif des 500 000... pour 2017. Pour y parvenir, la seule mesure «nouvelle» et déjà effective augmente les aides aux entreprises (lire page 34).

Mais rien n'empêche par ailleurs de dévoyer le dispositif. En théorie, il s'agit de permettre à un jeune de se former et d'obtenir un diplôme, avec la garantie d'être opérationnel et l'espoir d'être embauché dans la foulée. Ce n'est pas toujours ce qui se passe, y compris dans les grandes entreprises, comme le raconte Florent Grimaldi, délégué syndical Cgt au centre technique de Renault Lardy...

(*) Un rapport sur la prise en compte des années d'études doit par ailleurs être rendu public en juillet 2015.

... (Essonne) : « Notre site accueille quelque 90 apprentis, qui préparent des diplômes allant du Bts au master – diplôme d'ingénieur. Ils sont en situation de travail au même titre que les 1 500 salariés Renault et les 500 prestataires, avec des projets à mener, des délais, des contraintes, et une très forte pression sur leurs épaules car l'obtention de leur diplôme est suspendue à la réalisation de ces objectifs. Pourtant, la direction les prévient désormais qu'ils ne doivent pas espérer d'embauche, puisque le plan de compétitivité prévoit encore plus de 8 200 suppressions de postes sur la France, et seulement quelques centaines d'embauches en 2016, qui ne devraient bénéficier qu'à quelques dizaines d'apprentis. » Renault utilise donc sciemment les apprentis pour éviter de recourir à des intérimaires ou à un nombre plus important de prestataires. Pour les apprentis, les termes du contrat sont explicites : ils bénéficient d'une expérience à valoriser, voire, pour les meilleurs, d'une chance de se faire embaucher... chez un prestataire de Renault !

Même en connaissant les termes de ce « donnant-donnant » quelque peu inégal, et même si certains sont payés au-dessus du cadre légal, les apprentis n'ont pu s'empêcher d'exprimer leur colère. Cet été, ils ont contacté la Cgt, formé un collectif et lancé une pétition pour obtenir un minimum de reconnaissance, à savoir le rétablissement de la prime de fin d'apprentissage, équivalent à la prime de précarité, que Renault avait pour coutume de verser à ses apprentis en fin de contrat. Elle a été brutalement supprimée, tout comme une « prime de persévérance », qui permettait également d'arrondir leur revenu en fonction de leur engagement dans le travail. Ils en ont même profité pour rappeler que l'apprentissage était censé avoir un volet formation, et que ni eux ni leurs tuteurs n'avaient vraiment le temps de se consacrer avec sérénité à la transmission de savoirs et de savoir-faire... « La pétition a été signée par près de 300 salariés du site, signe d'une évidente solidarité avec ces jeunes, dont une majorité n'ose pas s'exprimer ouvertement, par peur, mais n'en est pas moins lucide et vigilante sur le traitement qui lui est réservé. Bien que surchargés de travail, nous continuons à fonctionner avec un volant flexible de précaires à bas coût, c'est un véritable gâchis. »

Alors si, pour les entreprises, les apprentis doivent non seulement ne rien coûter, mais en plus être efficaces et productifs en se contentant de la formation minimale, que reste-t-il exactement du principe et du dispositif d'apprentissage ?

Valérie Géraud

NOUVELLES MESURES ET L'APPRENTI ?

LE GOUVERNEMENT APPORTE DES AIDES SUPPLÉMENTAIRES MAIS NÉGLIGE DE RENFORCER LE STATUT DES JEUNES EN APPRENTISSAGE.

Le 19 septembre, lors des « assises » qui réunissaient les partenaires économiques et sociaux pour relancer l'apprentissage en levant tous les « obstacles structurels qui freinent sa progression », le gouvernement a annoncé un élargissement de certaines aides incitatives en direction des entreprises. Principale mesure, et la seule effective, l'aide de 1 000 euros pour l'embauche d'un apprenti, rétroactive au 1^{er} septembre, est désormais accessible non seulement aux Tpe (où elle sera doublée, à 2 000 euros), mais à toute société de moins de 250 salariés.

Dans une expression commune, la Joc, l'Unl, l'Unef et la Cgt ont quant à elles rappelé à quelles conditions l'apprentissage pourrait

devenir un dispositif efficace et de qualité. Plutôt que se fixer un objectif quantitatif, il s'agirait plutôt d'examiner « le vécu des jeunes sur le terrain, confrontés à la difficulté de trouver un employeur, y compris dans les secteurs dits « en tension » comme le bâtiment ou l'hôtellerie/restauration par exemple ». Pour les quatre organisations, il est indispensable de garder à l'esprit que l'apprentissage constitue avant tout un outil de formation, et non une recette miracle contre le chômage des jeunes. Ainsi, le meilleur moyen de valoriser l'apprentissage serait « d'améliorer les conditions de formation et de travail des apprentis ». Elles demandent qu'une concertation soit ouverte : sur la rémunération des apprentis, qui doit augmenter et prendre en compte le niveau de quali-



NICOLAS VALLAURI / MAXPPP

fication ; sur l'accompagnement à la recherche d'un employeur, avec le soutien des entreprises et des branches quand les apprentis ne peuvent être embauchés dans l'entreprise qui les a accueillis ; sur le développement de la mixité dans ce dispositif, en particulier dans les niveaux IV et V ; sur l'accompagnement pédagogique, afin de s'assurer que tous les apprentis aillent au bout de leur temps de formation, ce qui n'est pas le cas actuellement, faute d'encadrement ; sur la protection sociale, les aides au transport et au logement. Les quatre organisations rappellent que les pouvoirs publics – les collectivités territoriales étant également très investies – assurent déjà 75 % du coût de formation des apprentis, et qu'il est temps pour les entreprises aussi d'assumer leurs responsabilités en participant réellement à leur formation et en leur donnant plus de chances de s'insérer. Sur 100 jeunes qui entrent en apprentissage, si on enlève ceux qui ne terminent pas leur formation, qui n'obtiennent pas leur diplôme, qui ne trouvent pas d'emploi, seuls 27 arrivent à un Cdd ou un Cdi à l'issue de leur parcours. (Chiffres : Céreq, 2013). V.G.

Stages en entreprise

De nouveaux droits

droits

Les stagiaires obtiennent enfin de nouveaux droits avec la loi du 10 juillet 2014, tendant au développement et à l'encadrement des stages, et à l'amélioration du statut des stagiaires (articles L. 124-1 et suivants du Code de l'éducation).

Michel CHAPUIS

Définition. Les enseignements scolaires et universitaires peuvent comporter, respectivement, des périodes de formation en milieu professionnel ou des stages. Les stages correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'élève ou l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil.

Volume. Les périodes de formation en milieu professionnel et les stages sont intégrés à un cursus pédagogique scolaire ou universitaire, selon des modalités déterminées par décret. Un volume pédagogique minimal de formation en établissement ainsi que les modalités d'encadrement de la période de formation en milieu professionnel ou du stage par l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil sont fixés par ce décret et précisés dans la convention de stage. Le volume minimal devrait être de 200 heures.

La durée du ou des stages ou périodes de formation en milieu professionnel effectués par un même stagiaire dans une même entreprise ou un même organisme d'accueil ne peut excéder six mois par année d'enseignement.

Tuteur. L'employeur désigne un tuteur chargé de l'accueil et de l'accompagnement du stagiaire. Le tuteur est garant du respect des stipulations pédagogiques de la convention de stage. Un accord d'entreprise peut préciser les tâches confiées au tuteur, ainsi que les conditions de l'éventuelle valorisation de cette fonction.

Limitations. Le nombre de stagiaires dont la convention de stage est en cours sur une même semaine civile dans l'organisme d'accueil ne peut pas être supérieur à un nombre fixé par décret (à paraître). Le chiffre pourrait être de 10 % de l'effectif salarié au maximum pour

les entreprises d'au moins 30 salariés. L'accueil successif de stagiaires, au titre de conventions de stage différentes, pour effectuer des stages à un même poste, n'est possible qu'à l'expiration d'un délai de carence égal au tiers de la durée du stage précédent. Cette disposition n'est pas applicable lorsque ce stage précédent a été interrompu avant son terme à l'initiative du stagiaire.

Interdictions. Aucune convention de stage ne peut être conclue pour exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'organisme d'accueil, pour occuper un emploi saisonnier ou pour remplacer un salarié ou un agent en cas d'absence ou de suspension de son contrat de travail.

Gratification. Lorsque la durée du stage ou de la période de formation en milieu professionnel au sein d'un même organisme d'accueil est supérieure à deux mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois, consécutifs ou non, le ou les stages ou la ou les périodes de formation en milieu professionnel font l'objet d'une gratification versée mensuellement dont le montant est fixé par convention de branche, par accord professionnel étendu ou, à défaut, par décret, à un niveau minimal de 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale (à partir du 1^{er} septembre 2015).

La gratification minimale est actuellement fixée à 12,5 % du plafond horaire de la Sécurité sociale (soit 23 euros en 2014). Le montant de la rémunération minimale d'un stagiaire en 2014 est donc fixé à 436 euros par mois pour un stage à temps plein de 151,67 heures (soit 2,875 euros par heure de stage). Une première augmentation de 43,50 euros

est applicable aux conventions de stage signées à compter du 1^{er} septembre 2014. Une seconde hausse de 43,50 euros sera effective l'année d'après, le 1^{er} septembre 2015. Cette gratification n'a pas le caractère d'un salaire au sens du Code du travail et est donc exonérée de cotisations sociales à hauteur de ce montant minimal. Les indemnités de stage sont exonérées d'impôt sur le revenu à hauteur d'un smic annuel.

Restauration et transport. Le stagiaire a accès au restaurant d'entreprise ou aux titres restaurant dans les mêmes conditions que les salariés de l'entreprise. Il bénéficie également de la prise en charge de ses frais de transport.

Comité d'entreprise. Le stagiaire accède aux activités sociales et culturelles dans les mêmes conditions que les salariés.

Santé, sécurité et temps de travail. La présence du stagiaire dans l'entreprise suit les règles (légales et conventionnelles) applicables aux salariés de l'entreprise pour ce qui a trait :

- 1- aux durées maximales quotidienne et hebdomadaire de présence ;
- 2- à la présence de nuit ;
- 3- au repos quotidien, au repos hebdomadaire et aux jours fériés.

L'employeur établit, selon tous moyens, un décompte des durées de présence du stagiaire. Il est interdit de confier au stagiaire des tâches dangereuses pour sa santé ou sa sécurité.

Les stagiaires bénéficient des protections contre le harcèlement sexuel et contre le harcèlement moral dans les mêmes conditions que les salariés.

Inspection du travail. Elle devient compétente pour constater des infractions.

Conseil de prud'hommes (CPH). Lorsque le CPH est saisi d'une demande de requalification en contrat de travail d'un stage, le bureau de jugement statue dans un délai d'un mois.

Validation de la formation interrompue. Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'entreprise, l'établissement d'enseignement supérieur valide le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus, ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

Bibliographie

Michel Miné et Daniel Marchand, *Le Droit du travail en pratique*, Eyrolles, Paris, 26^e éd., 2014. 702 pages, 34 euros.

Le geste suicidaire d'un imputable au service

Un revirement de jurisprudence, décidé par la section du contentieux du Conseil d'Etat le 16 juillet 2014, rend un suicide ou une tentative de suicide d'un fonctionnaire imputable au service.

Edoardo MARQUÈS

Mme B. A., fonctionnaire territoriale, avait tenté de se suicider le 28 avril 2009 sur son lieu de travail et pendant ses horaires de service. Le 13 mai 2009, l'intéressée avait adressé à la commune de Floirac, son employeur, une déclaration d'accident de service. Cependant, après que l'expert désigné par la commission de réforme eut conclu à l'existence « *d'un lien unique, direct et incontestable entre l'événement du 28 avril 2009, et le service* », et que cette commission eut émis l'avis que la tentative de suicide était imputable au service, le maire de Floirac avait, par arrêté en date du 6 novembre 2009, refusé de reconnaître l'imputabilité au service de cet événement. Mme A., déboutée par le tribunal administratif de Bordeaux par un jugement du 13 juin 2012, s'est

alors pourvue en cassation contre cette décision devant le Conseil d'Etat.

LES PRINCIPALES QUESTIONS POSÉES PAR L'AFFAIRE SONT DE DEUX ORDRES :

- d'une part, pour l'application des dispositions relatives aux congés de maladie des fonctionnaires, un geste suicidaire (suicide ou tentative de suicide) peut-il être qualifié d'accident de service ?
- d'autre part, en cas de réponse affirmative à la première question, comment le juge doit-il apprécier l'imputabilité au service d'un geste suicidaire ? Faut-il maintenir la jurisprudence selon laquelle une telle imputabilité suppose que ce geste trouve sa cause déterminante dans des circonstances tenant au service ?

Le recours à une agence de détectives privés dans le cadre d'une procédure disciplinaire encadré par le Conseil d'Etat

L'autorité disciplinaire peut apporter devant le juge administratif, par tout moyen, la preuve des faits fondant une sanction. Elle est cependant tenue, vis-à-vis de ses agents, à une obligation de loyauté. Elle ne saurait ainsi fonder une sanction disciplinaire à l'encontre de l'un de ses agents sur des pièces ou documents qu'elle a obtenus en méconnaissance de cette obligation, sauf si un intérêt public majeur le justifie.

Ainsi, n'a pas manqué à son obligation de loyauté vis-à-vis de son agent la commune qui, afin d'établir l'exercice sans autorisation d'une activité lucrative privée, a confié le soin de réaliser des investigations par surveillance à une agence de détectives privés, laquelle a réalisé un rapport reposant sur des constatations matérielles du comportement de l'agent à l'occasion de son activité et dans des lieux ouverts au public. Ces faits peuvent ainsi légalement constituer le fondement d'une sanction disciplinaire⁽¹⁾.

En l'espèce, un agent, M. A. exerçait sans autorisation, en lien avec son épouse, une activité lucrative privée par l'intermédiaire de deux sociétés, son employeur, la commune, avait confié à une agence de détectives privés le soin de réaliser des investigations dans le but « *de mettre en évidence les activités professionnelles du couple et d'en administrer les preuves par des surveillances* ».

Cette agence avait alors réalisé un rapport reposant sur des constatations matérielles du comportement de M. A. dans son activité et dans des lieux ouverts au public. Pour le Conseil d'Etat, estimant que de tels constats ne traduisaient pas un manquement de la commune à son obligation de loyauté vis-à-vis de son agent et qu'ils pouvaient donc légalement constituer le fondement de la sanction disciplinaire litigieuse, la cour administrative d'appel n'avait commis ni erreur de droit ni erreur de qualification juridique.

(1) Conseil d'Etat, Section, 16 juillet 2014, M. A., requête n° 355201.

agent public est présumé

Un geste suicidaire peut-il être qualifié d'accident de service ?

Jusqu'à présent, le juge administratif était très circonspect. Ainsi, il a précédemment été jugé :

- que la reconnaissance de l'imputabilité au service était subordonnée à la condition que le geste trouve sa cause déterminante dans des circonstances tenant au service ⁽²⁾ ;
- ou encore, que le droit à réparation, en dehors même de toute faute de l'Etat, aux appelés du contingent effectuant leur service militaire, qui subissent, dans l'accomplissement de leurs obligations, un préjudice corporel, n'est ouvert que lorsque le préjudice subi est directement imputable au service. Une cour administrative d'appel qui, pour déclarer l'Etat responsable du préjudice subi par un appelé à la suite d'une tentative de suicide effectuée pendant son service militaire, s'est bornée à relever que l'intéressé s'est blessé avec son arme de service, sans rechercher si la tentative de suicide a eu elle-même pour cause déterminante des circonstances tenant au service, n'a pas légalement justifié sa décision ⁽³⁾.

IL EN ÉTAIT DE MÊME POUR LE JUGE JUDICIAIRE :

« Attendu, selon l'arrêt attaqué, qu'André X..., salarié de la société Cascades (l'employeur), a mis fin à ses jours le 20 mars 2009, sur le lieu de son travail ; que la caisse primaire d'assurance-maladie de la Savoie (la caisse) ayant reconnu le caractère professionnel de ce décès, son employeur a saisi la juridiction de Sécurité sociale d'une demande tendant à ce que cette décision de prise en charge lui soit déclarée inopposable. Attendu que pour accueillir cette demande, l'arrêt retient que, constituant un acte délibéré, le suicide perpétré aux temps et lieu de travail ne peut revêtir le caractère d'un accident du travail que s'il trouve sa cause dans des difficultés d'origine professionnelle, et que c'est à juste titre qu'en l'absence de tout élément de preuve de l'existence de difficultés professionnelles pouvant expliquer le geste de la victime, l'employeur a contesté la décision de prise en charge de ce suicide. » (4)

A cette première question, le Conseil d'Etat, dans sa décision du 16 juillet 2014, répond clairement qu'un geste suicidaire constitue un accident de

service. Ainsi, il indique « qu'un accident survenu sur le lieu et dans le temps du service, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice par un fonctionnaire de ses fonctions ou d'une activité qui en constitue le prolongement normal présente, en l'absence de faute personnelle ou de toute autre circonstance particulière détachant cet événement du service, le caractère d'un accident de service ; qu'il en va ainsi lorsqu'un suicide ou une tentative de suicide intervient sur le lieu et dans le temps du service, en l'absence de circonstances particulières le détachant du service ; qu'il en va également ainsi, en dehors de ces hypothèses, si le suicide ou la tentative de suicide présente un lien direct avec le service ».

La responsabilité de l'administration employeur est-elle présumée ?

Jusqu'à présent, il revenait à la victime ou à ses ayants droit de prouver une faute de l'administration pour engager la responsabilité de l'employeur.

Là encore, le Conseil d'Etat modifie sa position ; ainsi il précise dans sa décision du 16 juillet 2014 :

- en premier lieu, « il appartient dans tous les cas au juge administratif, saisi d'une décision de l'autorité administrative compétente refusant de reconnaître l'imputabilité au service d'un tel événement, de se prononcer au vu des circonstances de l'espèce » ;
- et, dès lors, qu'« en mettant à la charge de la requérante la preuve de ce que sa tentative de suicide avait eu pour cause certaine, directe et déterminante un état pathologique se rattachant lui-même directement au service, alors qu'il avait relevé, par un motif qui n'est pas remis en cause par le pourvoi, que la tentative de suicide avait eu lieu au temps et au lieu du service, et qu'il lui appartenait donc seulement d'apprécier, au vu de l'ensemble des pièces du dossier, si des circonstances particulières permettaient de regarder cet événement comme détachable du service, le tribunal administratif a commis une erreur de droit ».

En l'espèce, Mme A. est donc fondée à demander l'annulation du jugement attaqué. ◀

(1) CE, Section, 16 juillet 2014, Mme B. A., requête n° 361820 ;

(2) CE, 26 février 1971, n° 76967, Lebon p. 171 ;

(3) CE, Section, 28 juillet 1993, ministre de la Défense, requête n° 121702, Lebon p. 231 ;

(4) Cass. civ. 2e, 12 juillet 2012, Cnam de la Savoie, pourvoi n° 11-22.134.

LYON/RÉTROSPECTIVE

ERRÓ COMPOSE SANS CESSER UNE SAGA PLASTIQUE



Erró, « Tears for Two », 1964, série « Retour d'USA », peinture glycérophthalique sur toile (97 x 130 cm), collection de l'artiste.

Sous l'intitulé « Erró, toutes les images du monde », le musée d'Art contemporain de Lyon rend hommage à ce maître de la « figuration narrative », dont l'œuvre constitue un gigantesque réservoir de représentations effervescentes réalisées à partir de copies, de pastiches, de collages et d'interventions. Tout fait ventre à ce peintre. Pour Thierry Raspail, commissaire général de la manifestation, Erró a anticipé, « *quelque trente ans avant, notre monde de réseau, de mails, de tchats, de tweets, créant ainsi le collage-blog avant l'heure* ». De son côté, Danielle Kvaran (depuis 2008 conservatrice du fonds Erró au musée d'Art de la ville de Reykjavik, à ce titre commissaire invitée) fait remarquer que l'artiste « *ne cesse de se livrer à un travail patient, et ludique, de compilation, de questionnement et de retournement de toutes ces images-signes (bandes dessinées, caricatures, affiches de propagande politique, publicités, reproductions d'œuvres d'art, estampes érotiques, cartes postales...)* qui saturent l'espace social et supplantent la réalité ». Erró, de son vrai nom Guðmundur Guðmundsson, naît en 1932 en Islande. En 1959, il s'installe à Paris, où il vit toujours, non sans avoir effectué de nombreux voyages et séjours partout dans le monde. On peut s'attarder à loisir sur ce qu'il nomme ses *scapes*. Il s'agit de compositions monothématiques, d'impressionnantes accumulations organisées en paysages panoramiques. Devant ses tableaux ainsi remplis à ras bord, dotés de plusieurs centres, il estime que le spectateur « *doit choisir celui qui lui convient* ».

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 22 FÉVRIER 2015, AU MAC LYON – CITÉ INTERNATIONALE, 81, QUAI CHARLES-DE-GAULLE, 69006 LYON, <WWW.MAC-LYON.COM>

RENNES/METTRE EN SCÈNE LE THÉÂTRE ET LA DANSE ENSEMBLE

Douze créations et cinq accueils sont au programme de la dix-huitième édition du festival Mettre en scène organisé par le Théâtre national de Bretagne, Centre européen de production théâtrale et chorégraphique et Centre dramatique national/Rennes. Au cours de ces rencontres internationales de metteurs en scène et de chorégraphes, on pourra notamment découvrir *les Limbes*, spectacle conçu par Etienne Saglio, réflexion sur la mort à apprivoiser ; *l'Expérience du feu*, où Simon Gauchet reprend la figure sacrificielle de Jeanne d'Arc ; *Tristan*, qui permet à Eric Vigner d'interroger le vieux mythe de l'amour éternel, ou encore *les Enfants de la terreur*, sous la direction de Judith Depaule qui explore, de la bande à Baader aux Brigades rouges, entre autres, l'époque d'actions violentes nées ici et là dans la foulée de l'année 1968. Les chorégraphes Boris Charmatz et Maguy Marin sont également à l'affiche.

• JUSQU'AU 22 NOVEMBRE, TÉL. : 02 99 31 12 31, <WWW.T-N-B.FR>

SORTIES FILMS

Leviathan

ANDREÏ ZVIAGUINTSEV (RUS.)

Un maire corrompu tente de s'emparer, en vue d'une louche opération immobilière, de la maison d'un homme. Celui-ci fait appel à un ami, avocat moscovite, lequel finit par briser le couple de son client... Zviaguintsev explore de la sorte la réalité de la société russe d'aujourd'hui, plongée dans un maelström de contradictions insurmontables, en mêlant non sans humour les recettes éprouvées du « thriller » avec les codes filmiques hérités des grands ancêtres de la cinématographie soviétique – d'Eisenstein à Tarkovski – au sein d'un bouillonnement fictionnel d'allure métaphysique, inspiré de Dostoïevski.

Get on up

TATE TAYLOR (USA)

Un « biopic », comme on dit, sur la vie fracassante de James Brown. C'est réussi, d'abord grâce à l'interprétation de Chadwick Boseman, qui a charge de rendre crédibles toutes les facettes de la personnalité douloureuse de l'artiste, inconsolable d'avoir été abandonné enfant par sa mère, perfectionniste jusqu'à la tyrannie sur ses musiciens et dont les rapports souvent violents avec des femmes successives ne sont pas passés sous silence. Son portrait de James Brown possède l'accent d'une vérité difficilement réfutable.

Le jour se lève

MARCEL CARNÉ (FR.)

Le chef-d'œuvre tourné en 1940 ressort pour la première fois, par bonheur, dans sa version non censurée. Où l'on retrouve Jules Berry, Arletty et Jean Gabin dans le rôle de l'ouvrier réduit au désespoir et traqué, à l'aube de la guerre, après le grand espoir évanoui du Front populaire.

NANTES/ ARCHITECTURES DES THÉÂTRES D'UTOPIE SUR PAPIER COUCHÉS



Josef Chochol, Jirí Frejka, perspective nocturne sur le Théâtre libéré, 1926-1927.

Le Lieu unique à Nantes propose un bel assortiment de projets architecturaux de théâtres utopiques imaginés par diverses avant-gardes à travers l'histoire, soit de l'antiquité à la Révolution (Dumont, Patte), du XIX^e siècle industriel (Semper, MacKaye) aux expressionnistes en passant par les constructivistes (Meyerhold, Barchin), les futuristes italiens (Vietti, Ciocca) et le Bauhaus, de l'après-guerre (Polieri, Schöffer) au temps présent (Nouvel, Starck). Quatre-vingts projets sont montrés, destinés à illustrer les croisements multiples entre eux dans leur relation au théâtre et à l'utopie. Dessins, maquettes, textes, entretiens filmés et documents techniques permettent ainsi d'insister sur l'originalité des idées mises en œuvre, dans les domaines de l'innovation, qu'elle soit architecturale, urbaine, scénique, technique, sociale. Le sous-titre de cette exposition, nommée « Théâtres en utopie », spécifie bien l'entreprise, en annonçant « un parcours d'architectures visionnaires ».

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 4 JANVIER 2015, ENTRÉE QUAI FERDINAND-FAVRE, NANTES, TÉL.: 02 40 12 14 34, <WWW.LELIEUUNIQUE.COM>



Amancio Williams, salle pour le spectacle plastique et le son dans l'espace, 1942-1953

© FONDS JOSEF CHOCHOL, ARCHIVES DU MUSÉE D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIEURIE CIVILE, NARODNÍ TECHNICKÉ MUZEUM, PRAGUE

© ARCHIVO WILLIAMS, BUENOS AIRES, AVEC LA PERMISSION DE CLAUDIO WILLIAMS

PARIS/PHILOSOPHIE DE LA VIOLENCE AU CINÉMA

Sous la direction de Laura Odello et Sylvie Rollet, se tient au Collège international de philosophie un séminaire dont le thème est « Excès, pouvoir, violence – du cinéma ». Les intervenants sont Erik Bullo, Antoine de Baecque, Arafat Sadallah et Peter Szendy. « *Qu'en est-il de l'image comme violence? Peut-on penser que l'image, en tant que telle, se constitue déjà depuis une violence qui lui serait dès lors inhérente?* » Ou encore: « *Y aurait-il également une violence faite aux images, qui s'en trouveraient désorganisées ou destituées de leur pouvoir?* » Ces questions, entre autres, sont à explorer, en gardant en tête l'appréciation du philosophe Jean-Luc Nancy parlant « *de la violence à l'œuvre dans l'image et de l'image s'ouvrant dans la violence* ».

• PROCHAINES SÉANCES LES LUNDIS 10, 17 ET 24 NOVEMBRE, 1^{ER} DÉCEMBRE, 8 ET 12 JANVIER 2015, DE 18 H 30 À 20 H 30, À L'UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE- PARIS 3 – 13, RUE SANTEUIL, 75005 PARIS, <WWW.CIPH.ORG>

GENÈVE/ESTAMPES LE BEAU GESTE DU KABUKI

Le cabinet d'arts graphiques du musée d'Art et d'Histoire de Genève présente, pour la première fois en Suisse romande, une large sélection d'estampes kabuki, sous le titre

« Le geste suspendu ». Cette imagerie populaire et raffinée s'attache, dès la fin du XVIII^e siècle, à portraiturer, dans les somptueux costumes de leurs personnages, les acteurs au visage expressif si fortement maquillé.

• JUSQU'AU 11 JANVIER 2015, PROMENADE DU PIN 5, 1204 GENÈVE, <WWW.MAH-GENEVE.CH>

« L'Acteur Nakamura Shikan II dans le rôle de Miyamoto Musashi », 1835.



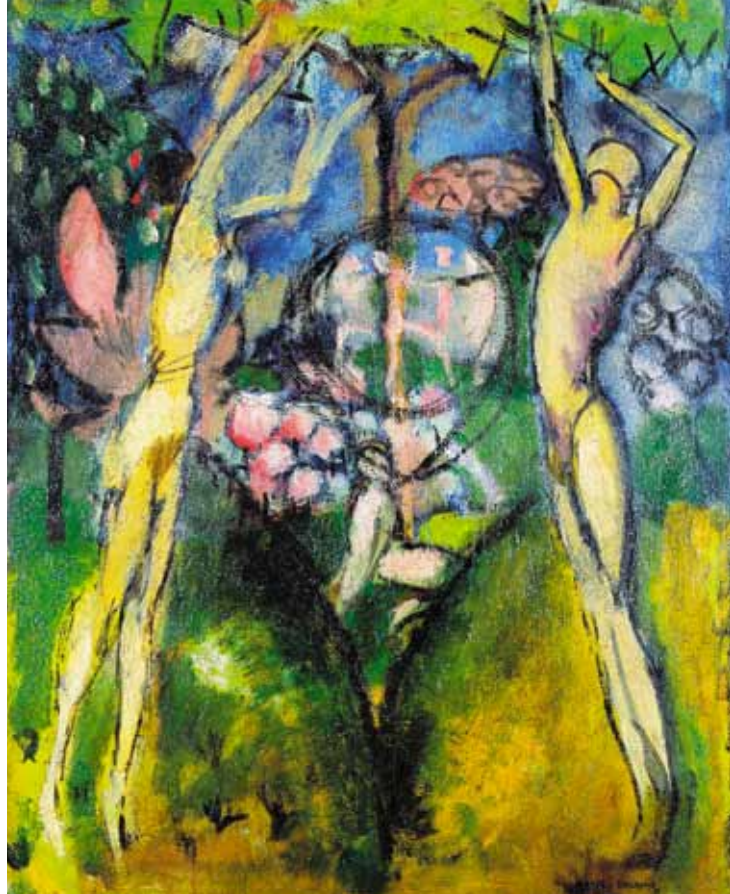
PARIS/MOYEN ÂGE LES VOYAGES D'ANTAN

A pied, à cheval, en chariot ou en bateau, l'exposition « Voyager au Moyen Âge » évoque, du marchand au pèlerin, du prince à l'artiste, tous ceux qui sillonnèrent les routes ou naviguèrent sur les eaux en cette période historique volontiers considérée, à tort, comme un temps immobile. Il est des voyages symboliques, parfois d'une heure, tel celui de la mariée qui n'a qu'à traverser la rue pour changer de foyer. Il en est d'autres pour le salut de l'âme, la conquête d'une terre (la croisade), la curiosité scientifique ou la visibilité sociale. Plus de soixante œuvres et objets usuels témoignent à l'envi de la bougeotte médiévale.

• JUSQU'AU 20 FÉVRIER 2015, AU MUSÉE DE CLUNY-MUSÉE NATIONAL DU MOYEN ÂGE – 6, PLACE PAUL-PAINLEVÉ, 75005 PARIS, <WWW.MUSEE-MOYENAGE.FR>

EXPOSITION

IL FAUT PRENDRE DUCHAMP SOUS TOUTES SES FACES



LE CENTRE POMPIDOU REND HOMMAGE À CELUI QUI ÉTAIT, SELON ANDRÉ BRETON, "L'HOMME LE PLUS INTELLIGENT ET (POUR BEAUCOUP) LE PLUS GÊNANT DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XX^E SIÈCLE", AVEC BON NOMBRE DE CRÉATIONS INSOLITES, DES OBJETS "TOUT FAITS" ET DES TABLEAUX, DES PLUS CÉLÈBRES AUX MOINS CONNUS ⁽¹⁾.

En 1977, le Centre Pompidou, alors dirigé par l'historien de l'art suédois Pontus Hultén (1924-2006), grand spécialiste de la création contemporaine, ouvrait ses portes avec une manifestation consacrée à l'œuvre de Marcel Duchamp (1887-1968). L'illustre établissement du plateau Beaubourg remet ça aujourd'hui, avec une riche exposition intitulée « Marcel Duchamp. La peinture, même », qui fait justement la part belle à cet aspect relativement peu connu de cette figure d'icônoclaste et de dynamiteur impassible, qui a fini par l'emporter dans sa légende, devenue un quasi-mythe. C'est son ami André Breton qui trouve sans doute à son endroit la définition la plus judicieuse, lorsqu'il écrit, dans son *Anthologie de l'humour noir* (1939) que Duchamp est « l'homme le plus intelligent et (pour beaucoup) le plus gênant de la première moitié du XX^e siècle ». La visite s'ouvre sur cette photographie de Man Ray en 1924, ici considérablement agrandie (28,2 x 21,7 cm, éprouve géla-

tino-argentique), qui montre Duchamp et Bronia Perlmutter nus, en posture d'Adam et Eve, en un *remake* passablement ironique de la toile de Cranach l'Ancien (1472-1553), qu'il prisait parti-



« L.H.O.O.Q. », 1919, ready made rectifié

culièrement. L'exposition, découpée en huit chapitres thématiques, commence par celui ayant trait au « Climat érotique ». On y découvre des dessins de caricature que Duchamp, à l'instar de son frère aîné Jacques Villon, donne dans la presse satirique aux environs de 1910, dans lesquels le titre et la légende s'offrent en contrepoints moqueurs de l'image. On voit aussi de ces vieux films coquins, propres à la Belle Époque, sur le « déshabillage de la mariée », prélude latent au thème récurrent de « la mariée », qu'il a exploré toute sa vie. Ajoutons, pour faire bonne mesure, le jeu de massacre forain sur *la Noce de Nini pattes-en-l'air*.

« Contre le réalisme, ce que j'appelle la peinture rétinienne »

Cela se poursuit avec « Des nus ». En 1905, alors âgé de 18 ans, Duchamp parcourt les allées du Salon d'automne, où a lieu le scandale dit de « la cage aux fauves », soit l'exposition d'œuvres de Matisse et Derain, entre autres, toutes d'aplats de couleurs pures et dures, les corps apparaissant nantis d'un cerne. En même temps, il peut admirer la rétrospective consacrée à Edouard Manet, qui est pour lui « le grand homme ». S'il est clair que dans ses nus, Duchamp lorgne d'abord sur les fauves (*Femme nue aux bas noirs*, *Deux nus* ou *Femme nue assise dans un tub*, trois huiles sur toile de 1910), il va vite s'en détacher en stylisant le contour de ses figures, qu'il inscrit dans un contexte abstrait, volontiers mis en énigme. C'est qu'il regarde alors du côté de Félix Vallotton, au regard froid et précis, puis

(1) Jusqu'au 5 janvier 2015, au Centre Pompidou – Place Georges-Pompidou, 75004 Paris, <www.centrepompidou.fr>. Beau catalogue sous la direction de Cécile Debray, 44,90 euros.

« Le Printemps » ou « Jeune homme et jeune fille dans le printemps »
1911, huile sur toile
(65,70 x 50,20 cm).

d'Arnold Böcklin (1827-1901), dont il dira, plus tard, en 1949 : « *En lui, j'ai trouvé une réaction contre le réalisme, ce que j'appelle la peinture rétinienne, contre laquelle j'avais déjà l'idée de réagir, que l'impressionnisme, le pointillisme, le fauvisme ont magnifiée (...). Le regardant, mais ne le copiant pas. Non pas que je souscrivais entièrement à Böcklin. Mais il y avait quelque chose, là. Il est l'une des sources du surréalisme. Absolument.* »
Recomposant ultérieurement la genèse de son œuvre peinte, Duchamp, dans son discours, a vraisemblablement omis quelques artistes qui l'ont marqué à certains moments, en cette époque des commencements, où il se cherche ardemment et met au point le dispositif théorique qui le conduira à définitivement tourner le dos à toute conception classique de l'art. C'est ainsi qu'on découvre, au fil du parcours, des tableaux qui relèvent autant de l'héritage inévitable de Cézanne (*Portrait du père de l'artiste*, *Portrait du docteur Ferdinand Tribout*, un ami de lycée, 1910) que du surgissement de Kandinsky, visible dans *Paysage (Etude pour Paradis)* que Duchamp réalise en 1911.

Considéré comme un artiste américain d'origine française

Il y a encore que dans la salle vouée à l'« Apparition d'une apparence », il est question d'Odilon Redon et de František Kupka, de la poésie de Mallarmé et de celle de Jules Laforgue, qui l'entraînent dans une sphère spirituelle qu'on pourrait presque dire métaphysique, vers la quête de « l'aura » aux confins du symbolisme et de la théosophie, tandis qu'il s'orientera, *in fine*, vers une peinture sans argument explicite (Voir *Baptême*, de 1911, où un nu ample pose une main évasive au-dessus de la tête d'une autre femme également nue, posée en expectative au premier plan à gauche).
Duchamp, dans sa tentative somme toute héroïque de battre en brèche tous les « ismes », n'assumera plus que celui contenu dans l'érotisme et, après un détour très personnel par le cubisme (*Yvonne et Magdeleine déchiquetées*, soit ses deux sœurs, de 1911) – démontré dans la salle quatre sous l'intitulé « Déthéoriser le cubisme » – puis le futurisme, sera enfin lui-même dès *Jeune homme triste dans un train* (1911-1912), dont le mouvement décomposé en lamelles ocre verticales



Légende

L'époque des commencements, où il se cherche ardemment et met au point le dispositif théorique qui le conduira à définitivement tourner le dos à toute conception classique de l'art.

« Nu aux bas noirs »
1910, huile sur toile (116 x 89 cm).

constitue comme l'épreuve première du *Nu descendant un escalier* (il en est deux versions, n° 1 en 1911, n° 2 en 1912) que le Paris des salons officiels rejeta et qui fit, à New York, sa gloire, à un point tel qu'il fut là-bas considéré comme un artiste américain d'origine française. C'est qu'à partir de 1915, il partagera sa vie entre les Etats-Unis et la France. Deux ans avant son départ, il met à profit son poste d'assistant à la bibliothèque Sainte-Genève pour parfaire ses connaissances dans les domaines des mathématiques, de la géométrie, de la perspective et de l'optique. La rencontre de Man Ray et Picabia l'amène naturellement au dadaïsme. Visitant, fin 1912, en compagnie de ...

... Brancusi et de Fernand Léger, le Salon de l'aéronautique, Duchamp tombe en arrêt devant une hélice d'avion. La salle 5, sous le signe de « Pudeur mécanique » cristallise cette période où, pour lui, corps et mécanique ont définitivement partie liée. Grand joueur d'échecs devant l'Eternel, il en dessine et façonne des figures puissamment originales.

Cet imaginaire mécanique se précise dans la sixième salle, baptisée « Inconscient organique (mécanique viscérale) », où l'on évoque son séjour de 1912 à Munich quand, soucieux de réinventer la peinture, il mêle, à la façon des personnages de Raymond Roussel dans *Impressions d'Afrique*, le mécanique et le viscéral justement. C'est là qu'il envisage ce que sera *le Grand Verre*, projet qu'il mûrira le reste de son existence et qui se révèle en fin de parcours, dans la huitième salle, sous la forme d'une réplique prêtée par

Tout comme Mallarmé rêva du livre définitif, Duchamp, avec "le Grand Verre", a voulu le tableau absolu, dont chaque tentative d'interprétation aggrave le mystère.

Stockholm. Cette œuvre littéralement monstre conçue et peaufinée à New York entre 1915 et 1923, est ainsi décrite par les organisateurs de l'exposition : « Deux panneaux disposés à la verticale, axe de l'élévation à la fois spirituelle, érotique, géométrique, physique et physiologique. La mariée se trouve dans la partie supérieure, le monde des célibataires dans

la partie inférieure. La frontière entre ces deux mondes, au centre, représente à la fois, selon Duchamp, "l'horizon et le vêtement défilé de la mariée". Depuis les tubes capillaires – ainsi qu'il les nomme – monte le désir des célibataires vers la partie supérieure. Ils sont associés à la broyeuse de chocolat, située à leur droite, symbole d'un onanisme répétitif. Dans la partie supérieure, la mariée, toujours selon Duchamp, est "un corps écorché". Elle est la proie de ses vapeurs et des gaz, qui se concentrent dans le bandeau, situé en haut, que Duchamp intitule la "voie lactée chair", et qu'il affirme animée par trois "pistons de courant d'air" ». Tout comme Mallarmé rêva du livre définitif, Duchamp avec *le Grand Verre* a voulu le tableau absolu, dont chaque tentative d'interprétation aggrave le mystère. Si *le Grand Verre* surgit en apothéose, on aura eu le loisir, en route, de retrouver quelques-uns des fameux « objets tout faits » (*ready made*) de Duchamp : porte-bouteilles, urinoir, peigne, porte-manteau, roue de bicyclette... Sa Joconde à moustache aussi (*L.H.O.O.Q.*), son goût des calembours sur maints griffonnages, ses recommandations farces (« se servir d'un Rembrandt comme planche à repasser »), etc.

En un mot comme en cent, « Marcel Duchamp. La peinture, même », exposition savamment pédagogique, fait le point sur l'extrême complexité de l'art du grand magnétiseur froid que fut Marcel Duchamp.

Jean-Pierre LÉONARDINI



© SUCCESSION MARCEL DUCHAMP / ADAGP, PARIS 2014

« Le Grand Verre » (« La Mariée mise à nu par ses célibataires, même ») 1915-1923/1991-1992, 2ème version, huile sur feuille de plomb, fil de plomb, poussière et vernis sur plaques de verre brisées, plaques de verre, feuille d'aluminium, bois, acier.



© SUCCESSION MARCEL DUCHAMP / ADAGP, PARIS 2014

« Étude pour la broyeuse de chocolat », n°2, 1914, crayons de couleur, encre, huile sur toile montée sur plaque de bois (49,70 x 35,50 cm).

"La Oreja de Zurbarán"

A la tête de son Huelgas Ensemble, Paul Van Nevel poursuit inlassablement son exploration des musiques oubliées de l'époque baroque. Cette fois, c'est dans les pas du peintre Zurbarán qu'il nous propose de le suivre. De Zurbarán, le maître de la peinture mystique qui aimait peindre la Madeleine repentante et les moines au front ridé, en accentuant leurs visages et leurs corps décharnés par les contrastes du clair-obscur. Quelle musique pouvait bien entendre la *oreja* (l'oreille) de Zurbarán, dans cette Espagne du XVII^e siècle tout juste sortie de la terreur de l'Inquisition, marquée des extases mystiques de Thérèse d'Avila et de saint Jean de la Croix? Leurs auteurs avaient pour nom Machado, Barea, Romero, Salazar, Pontac, Vaquedano... Leur art du plain-chant et de la polyphonie, sublimé par le chœur des Huelgas – voix féminines diaphanes, profondeur des basses – culmine dans les *Lamentations* de Fray José de Vaquedano, discours répétitif d'une densité et d'un minimalisme qui renvoient à Arvo Pärt, ainsi que dans le *Stabat Mater* dépouillé et grandiose de Miguel de Ambiela (1666-1710).

• HUELGAS ENSEMBLE, PAUL VAN NEVEL, "LA OREJA DE ZURBARÁN", UN CD CYPRES, 2013, ENV. 21 EUROS.

TCHAIKOVSKI

"Eugène Onéguine" en Dvd

Difficile de résister à cette nouvelle version d'*Eugène Onéguine* de Tchaïkovski captée au Metropolitan Opera de New-York – une version respectueuse du livret, mise en scène par Deborah Warner, sans aberrations du genre Onéguine amoureux de Lenski! – remettant l'action dans son cadre naturel: un salon ouvert sur une plantation de bouleaux au début (la demeure des Lariny), de grands colonnes classiques figurant le palais dans lequel réside Tatiana après son mariage avec le vieux général Grémine, à la fin... Le plaisir surtout de découvrir Netrebko en Tatiana, voix merveilleuse passant par tout le spectre des sentiments passionnés qui animent cette jeune âme sensible et romantique imaginée par Pouchkine. A ses côtés, le ténor Piotr Beczala est parfait dans le rôle du jeune poète Lenski, amoureux de la sœur cadette de Tatiana, Olga (splendide mezzo d'Oksana Volkova), qui a amené chez les Lariny son ami Onéguine, héros byronien tout d'abord désabusé puis repentant d'avoir négligé Tatiana, qu'il retrouve au terme d'un voyage de plusieurs années, dans le somptueux palais de son époux. De plus, la représentation est accompagnée par l'orchestre du Mariinsky dirigé par Valery Guerguiev, garantie de romantisme et d'authenticité supplémentaire! Cette nouvelle version succède à celle, enregistrée au Met et excellente également, avec Renée Fleming en Tatiana aux côtés du splendide Onéguine de Dmitri Hvorostovski (mise en scène par Robert Carsen, Dvd Decca, 2007). Et pour les nostalgiques, je signale la réédition de la version Melodiya d'*Eugène Onéguine*, avec Galina Vichnevskaja, autre Tatiana d'anthologie, enregistrée aux grandes heures du Bolchoï, sous la direction de Boris Khaïkine, en 1956...

- TCHAIKOVSKI, "EUGÈNE ONÉGUINE", ANNA NETREBKO, DIR. VALERY GUERGUIEV, UN DVD DEUTSCHE GRAMMOPHON, 2014, ENV. 22 EUROS.
- TCHAIKOVSKI, "EUGÈNE ONÉGUINE", RENÉE FLEMING, DIR. VALERY GUERGUIEV, UN DVD DECCA, 2007, ENV. 22 EUROS.
- TCHAIKOVSKI, "EUGÈNE ONÉGUINE", GALINA VICHNEVSKAJA, DIR. BORIS KHAÏKINE, UN CD MELODIYA, 1956, ENV. 32 EUROS.

bouteilles

Vendanges 2014

Une bonne année

DUSSOLLIER

Le Théâtre du Rond-Point (2 bis, avenue Franklin-D.-Roosevelt, 75008 Paris, <www.theatredurondpoint.fr>) annonce des représentations de *Novecento*, monologue écrit par Alessandro Baricco, interprété par André Dussollier, qui signe également l'adaptation française depuis l'italien et la mise en scène. Ce sera d'abord du 12 novembre au 6 décembre (à 18 h 30) puis du 11 décembre au 10 janvier 2015 (à 21 heures).

REINHARDT

Du 3 au 20 décembre, au Théâtre de la Bastille (76, rue de la Roquette, 75011 Paris, tél. rés. : 01 43 57 42 14), Stéphanie Cléau, à qui l'on doit l'adaptation et la mise en scène du spectacle intitulé *le Moral des ménages*, d'après le roman d'Eric Reinhardt publié chez Stock en 2002, le reprendra après une série de représentations données du 22 au 31 octobre.

PRÉVERT

Marie-Madeleine Burquet et Anne Plumet ont conçu et mis sur pied un spectacle, destiné aux enfants à partir de 7 ans, qui a pour titre *Jacques Prévert, le joyeux inventaire*. C'est jusqu'au 3 janvier 2015 à l'affiche du Théâtre Le Ranelagh (5, rue des Vignes, 75016 Paris, tél. loc. : 01 42 88 64 44, <www.theatre-ranelagh.com>).

Après trois années moroses, le sourire revient dans les vignobles. Alors que les foires aux vins s'achèvent sans avoir réussi à éponger les stocks des médiocres 2011 et 2012, les viticulteurs terminent des vendanges qui font plaisir en quantité et en qualité.

A l'exception de quelques régions dévastées par la grêle comme, la côte de Beaune, Pommard ou le Languedoc-Roussillon, la météo fut cette année plutôt favorable à la vigne.

Augmentation importante des volumes dans le Bordelais, plus modeste dans les pays de Loire et le Beaujolais, stabilité en Bourgogne: au total, une récolte légèrement supérieure à celle de 2013. Mais c'est surtout qualitativement que les progrès se sont fait sentir, grâce à l'ensoleillement exceptionnel de septembre qui a permis de récolter des raisins à parfaite maturité, ce qui n'était pas gagné en juillet et août.

A Bordeaux, très belle qualité des blancs avec acidité, sucre, fruit et matière. Satisfaction également pour les rouges, certains viticulteurs avancent même une comparaison avec le très beau et très coté 2010... A voir!

Quantité et qualité en Alsace. Satisfaction également dans le Pays nantais où les muscadets devraient faire de beaux vins de garde. Vendanges prometteuses dans la vallée du Rhône, dans le Chinonais avec une bonne et belle récolte et des degrés gages d'une longue conservation, tout comme dans le Beaujolais qui revient de loin après un mois de juillet pourri!

L'art des vignerons sera comme toujours déterminant mais la matière première est là, saine et riche. Le moral des troupes est au beau fixe.

Georges SULIAC

FERMETURE

Le roman noir du déclassé

SIMENON EST UN PEU TOMBÉ DANS L'OUBLI, MAIS LES ÉDITIONS OMNIBUS LE SORTENT DE L'OMBRE EN RÉÉDITANT TOUT UN PAN DE SON ŒUVRE. ET, TRÈS ACTUEL, LE PREMIER ROMAN DE NICOLAS MATHIEU NOUS PLONGE DANS UNE INTRIGUE AYANT POUR CADRE UNE ENTREPRISE DE L'AUTOMOBILE AU BORD DU GOUFFRE.



* DU 15 OCTOBRE 2014
AU 28 FÉVRIER 2015 À LA BILIPPO,
48, RUE DU CARDINAL-LEMOINE,
75005 PARIS, DU MARDI
AU VENDREDI DE 14 H À 18 H,
LE SAMEDI DE 10 H À 17 H.

Hospitalisé cet été dans une clinique toulousaine durant plusieurs semaines, j'ai questionné une dizaine de patients à propos de Georges Simenon. Aucun de mes interlocuteurs ne connaissait le nom de Simenon et encore moins qu'il était le père créateur du commissaire Jules Maigret. Même si cet exemple n'a pas de valeur statistique, il est représentatif de l'oubli dans lequel sombrent nos romanciers, y compris les plus célèbres, une fois disparus. C'est pourquoi les célébrations de dates anniversaires sont des moments privilégiés pour sortir de l'ombre des romanciers que nous connaissons mais qui sont loin d'être aussi populaires chez les nouvelles générations.

Ainsi, il y a vingt-cinq ans, le 4 septembre 1989, mourait Georges Simenon. Pour lui rendre hommage, la bibliothèque des littératures policières (Bilipo*) présente une exposition Loustal/Simenon, soit soixante-dix dessins couleur et noir et blanc de Loustal sur l'univers du romancier belge. Voilà l'occasion de découvrir le travail d'un artiste admiratif de l'œuvre d'un écrivain dans laquelle il a essayé de se fondre. La Bilipo a aussi puisé dans son fonds pour présenter des éditions rares des écrits du romancier, des fascicules ou magazines dans lesquels Simenon a publié des nouvelles sous divers pseudonymes à ses débuts. Une exposition à visiter pour découvrir ou redécouvrir l'univers d'un écrivain majeur mis en image par un dessinateur hors pair.

En 2002, Loustal avait illustré aux éditions Omnibus six enquêtes de Maigret éditées isolément. Depuis longtemps introuvables, ces textes agrémentés des dessins de Loustal, vont retrouver vie sous la forme d'un volume à couverture cartonnée qui les regroupe. Mais ce n'est pas tout, car l'ensemble des 137 nouvelles sans Maigret, publiées dans la presse et reprises ou non dans des recueils sont rassemblées dans deux tomes. Classées par ordre d'écriture de 1929 à 1953, elles ne sont pas toutes policières, ce qui démontre l'universalité de Simenon. Un autre écrivain et critique belge, Jean-Baptiste Baronian, président des Amis de Georges Simenon, présente ces deux volumes inestimables.

Ce mois-ci, mon coup de cœur a pour titre *Aux animaux la guerre*. Il s'agit du premier roman de Nicolas Mathieu, né en 1978 à Epinal, ce qui permet de mieux comprendre pourquoi il a choisi comme décor une usine des Vosges. En effet, après quelques scènes du passé situées pendant la guerre d'Algérie,

à l'époque de l'Oas, l'action démarre rapidement à l'entreprise Véloccia, sous-traitante dans l'automobile. Son effectif est passé de 250 à 40 salariés, autant dire qu'on s'achemine doucement vers la fermeture. D'ailleurs, le patron ne vient-il pas de déménager une machine sans prévenir?

C'est là qu'apparaît le beau Martel, un des personnages centraux, qui occupe le poste de secrétaire du CE de l'usine. Il a placé sa mère dans une maison de retraite, mais bien incapable d'en payer les coûteuses mensualités, il a pratiqué quelques ponctions sauvages dans la caisse du CE. Alors qu'il risque d'être accusé de vol, il profite de ce déménagement patronal intempestif, car cet acte a brusquement fait monter la tension parmi les salariés, situation qu'utilise Martel pour éviter d'être démasqué. Un peu plus tard, avec l'aide de Bruce, un collègue bodybuildé, il accepte une mission au profit des caïds locaux, les frères Benbarek, pour lesquels ils doivent kidnapper une prostituée à Strasbourg. La fille ayant disparu, les caïds s'en prennent à Martel tandis qu'un maquereau russe entre dans la danse.

Outre son écriture qui séduit dès les premières pages par sa fluidité, cette chronique de la France d'en bas ne laisse pas de place à des héros, mais à des gens modestes. Certains ne comprennent pas ce qui leur arrive, d'autres croient s'en sortir seuls et, parmi les générations plus âgées, on trouve un ancien tueur de l'Oas dont la famille se désagrège et des grands-pères nostalgiques des luttes menées quand ils étaient jeunes. Ces résultats de la crise et l'utilisation qui en est faite par le patronat pour chloroformer une partie des salariés est décrite de façon tout à fait crédible. Et qu'on ne nous objecte pas ce syndicaliste qui tape dans la caisse du Ce car ce n'est malheureusement pas un cas si isolé. *Aux animaux la guerre*, c'est le roman noir du déclassé, des petits Blancs qui savent que leurs enfants ne feront pas mieux et qui maudissent patrons, Arabes, riches, assistés.

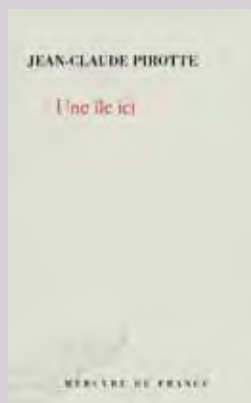
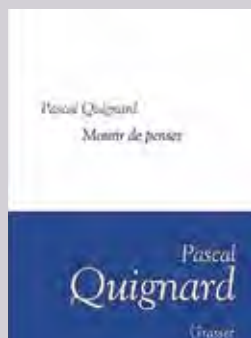
Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

- GEORGES SIMENON, *SIX ENQUÊTES DE MAIGRET*, ILLUSTRÉES PAR LOUSTAL, OMNIBUS, 623 PAGES, 26 EUROS.
- GEORGES SIMENON, *NOUVELLES SECRÈTES ET POLICIÈRES*, PRÉSENTATION DE JEAN-BAPTISTE BARONIAN, OMNIBUS, TOME 1 (1929-1938), 1200 PAGES, 29 EUROS; TOME 2 (1938-1953), 1286 PAGES, 29 EUROS.
- NICOLAS MATHIEU, *AUX ANIMAUX LA GUERRE*, ACTES SUD « ACTES NOIRS », 368 PAGES, 22,50 EUROS.

ERRANCES
La vie et la poésie

AU-DELÀ DES
IDÉOLOGIES
ET DE LA MORT,
L'ÉCRITURE SE FAIT
ÉVASION POUR
ATTEINDRE
LE FOND DES MOTS,
DES CHOSES
ET DE LA PENSÉE.



Tout poète a sa muse ; celle de Pascal Quignard, l'étymologie, reine sublime et mystérieuse, règne sur son *Dernier Royaume*. Au fil des volumes, il établit patiemment la cartographie littéraire, poétique et imaginaire de « *ce singulier pays où la nudité animale et la langue culturelle se touchent perpétuellement sans jamais pouvoir s'assembler* ». Dans ce neuvième opus, joliment intitulé *Mourir de penser*, Quignard continue de se méfier des idéologies, trop bavardes à son goût pour permettre d'entendre la petite musique de l'intelligence, celle qui permet de vivre. Il privilégie les scolies, sorte de journal intime de la pensée, plutôt que les démonstrations assourdissantes. Il cherche le silence, l'appelle de tous ses mots. Son *Dernier Royaume* sera débarrassé des assertions de la philosophie, qui a banni la contradiction, des sermons du christianisme, qui a inventé la suspicion, du babil de la psychanalyse, qui veut supprimer toute tension.

Car il faut s'oublier pour penser, se taire pour s'apaiser, se dénuder pour dénouer. Quignard dévide le fil d'une pensée rêveuse dans le labyrinthe de la vie, de l'histoire, de la philosophie grecque, celle qui ne pense pas encore en système. Et ce fil d'Ariane qui nous ramène toujours vers ce qu'on pourrait qualifier « d'hésitantes certitudes » est l'étymologie. L'auteur creuse un mot comme on creuse la terre pour y trouver la source d'une pensée rafraîchissante. Avec obstination. Il renonce de plus en plus au récit, qu'il maîtrise pourtant si bien, pour écrire un roman étymologique.

Quignard n'atteindra jamais un autre royaume. Il est l'exilé d'un pays où il n'a jamais vécu. Mais le mouvement pour l'atteindre reste l'essentiel. L'errance plutôt que le risque de l'erreur : « *Etre libre, c'est aussi être en exil*, écrit-il. *La dépendance est de souche comme l'appartenance est prénatale. Nous sommes originellement des êtres contenus. Il faut trouver un modus vivendi entre appartenance et égarement. Il faut trouver une "maison" entre nationalisme et errance. Un petit angle.* » Et si le lecteur est saisi de vertiges en se sentant parfois perdu au milieu de ce savoir touffu et de cette langue luxuriante, c'est sans doute parce que Pascal Quignard veut l'égarer avant de le conduire vers les terres inconnues de la pensée. Lire *Mourir de penser*, c'est faire l'expérience intellectuelle et poétique du dénuement et de l'abandon, celle dont justement l'auteur des *Désarçonnés* veut nous

démontrer l'urgente nécessité pour vivre juste en pensant vrai.

Boris Vian crachait sur nos tombes. Jean-Claude Pirotte sur son visage. C'est un peu la même chose : sa tombe, c'était son corps qui le faisait tant souffrir. *Portrait craché*. Un titre drôle et provocateur inspiré par son reflet dans la glace. Alors il parle de lui à la troisième personne. Je est un Autre. Et l'Autre va mourir. Bientôt. Pirotte mettait de la poésie dans son vin et de l'ivresse dans ses vers. La paralysie faciale qui le défigurait l'empêchait de fumer à sa guise mais il persistait : ce serait faiblesse de renoncer à ce plaisir qui a fait sa vie et qui fera sa mort. Excès de tabac, de vin, de liberté, il faut bien mourir de quelque chose. Mais Pirotte aimait croire que c'est un excès de poésie qui l'emporterait puisque la poésie l'emporte toujours à la fin. Un cancer du rein l'obligeait depuis longtemps à se déplacer avec prudence, lui l'avocat en cavale devenu poète par effraction. Il appartenait, comme il le dit, à « *la communauté fraternelle des cancéreux* ». Il se battait contre la maladie mais plus encore « *contre le cancer des âmes qui se répand plus vite encore que celui des organes du corps* ». La maladie l'empêchait de bouger mais pas de s'évader ; de dormir mais pas de rêver. D'ailleurs, dans son *Portrait craché*, il oublie bien vite de parler de ce corps dans lequel est incarcéré. Il a rassemblé autour de lui les recueils de poésie qui ont nourri ses jours et ses insomnies. Les livres sont sa famille d'adoption et les poèmes sont pour lui autant de souvenirs d'enfance. Dans ce bouleversant portrait craché, il parle de la mort qu'il a apprivoisé depuis longtemps et à qui il tend la main désormais. Jean-Claude Pirotte n'attendait pas la mort. Il est entré en elle comme il est entré un jour dans la clandestinité : par choix. Par goût de l'évasion aussi. Il a choisi de s'absenter de la fureur du dehors. Il aimait citer un vers de Perros : « *Et puis de nous ne reste qu'une fable...* » Celle de Pirotte se dira en vers mais n'aura pas de morale. Et elle aura le joli reflet d'un vin d'Arbois.

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- PASCAL QUIGNARD, *MOURIR DE PENSER*, GRASSET, 222 PAGES, 18 EUROS.
- JEAN-CLAUDE PIROTTE, *PORTRAIT CRACHÉ*, LE CHERCHE MIDI, 189 PAGES, 16,50 EUROS.
- JEAN-CLAUDE PIROTTE, *UNE ÎLE ICI*, MERCURE DE FRANCE, 200 PAGES, 17,50 EUROS.

«ÉTAT ISLAMIQUE»

Ne pas répéter les erreurs du passé

C'EST SUR LES BRAISES ENCORE BRÛLANTES DE LA THÉORIE DU CHOC DES CIVILISATIONS QU'EST NÉ, EN 2006, DAECH. D'OÙ VIENT CETTE ORGANISATION, COMMENT LA COMBATTRE ? ENTRETIEN AVEC DIDIER BILLON, DIRECTEUR ADJOINT DE L'INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES.

– **Options :** *Rien ne semble arrêter l'avancée de l'« Etat islamique » (Ei), une organisation qui, il y a à peine un an, n'était connue que de quelques spécialistes. Que se cache-t-il derrière cette appellation ? D'où vient ce groupe ?*

– **Didier Billon :** Ce groupe, qui est sans doute l'un des seuls qui, dans l'histoire récente, ait progressé de manière spectaculaire sans que cela ne serve les intérêts de quelque acteur géostratégique que ce soit, est né de la décomposition de l'Irak, du désastre engendré par les interventions occidentales dans ce pays. Il est la conséquence de plus de vingt ans d'embargo organisé contre le peuple irakien en 1991 et des effets catastrophiques de l'agression militaire de 2003 et des politiques qui ont suivi. En renvoyant chez eux tous les cadres de l'armée irakienne, en détruisant la police et l'administration du pays, les Américains ont brisé le cadre de l'Etat-nation irakien. Ils ont disloqué la société. L'objectif des néoconservateurs était clair : recomposer la société sur des bases communautaires, ethniques et confessionnelles.

– **Et l'organisation de l'« Etat islamique » est née de ce chaos ?**

– Oui, de cette guerre de tous contre tous qui a été amplifiée par la prétention d'une partie des dirigeants chiites irakiens à contrôler la totalité des affaires publiques sans laisser aucune place à la

communauté sunnite. Face au chaos, la résistance n'a pas été seulement démocratique. Elle a aussi été incarnée par des groupes sunnites radicaux. Des organisations djihadistes de toute nature qui, pour certaines, se sont rassemblées en 2004 au sein d'Al-Qaïda en créant leur propre « filiale » : Al-Qaïda en Mésopotamie. Un groupe qui, en 2006, deviendra, l'« Etat islamique » et qui, dès le départ, va se caractériser par une violence, une barbarie et une cruauté telles qu'Al-Qaïda « canal historique », elle-même, va petit à petit prendre ses distances.

– **Comment est-on passé de cette organisation à l'autre ? Et surtout, comment faut-il comprendre cette nouvelle appellation ?**

– L'« Etat islamique (d'abord) en Irak », puis en 2014, lorsqu'il franchira la frontière avec la Syrie, « en Irak et au Levant » s'est créé, en 2006, à la mort du fondateur d'Al-Qaïda en Mésopotamie. Ce changement de dénomination est essentiel. Il marque la volonté des dirigeants de l'organisation de se doter d'une véritable base territoriale. Al-Qaïda n'a jamais eu de telle prétention. Ayman al-Zaouahiri, son théoricien, appelait à un djihad lointain. Un djihad contre les Américains et les mécréants ; contre un ennemi théorique et désincarné. Il n'appelait pas à l'acquisition de territoires. Avec le culte absolu de la violence dont l'Ei a fait sa

spécialité, c'est là la différence fondamentale entre ces deux organisations.

– **En cherchant à s'ancrer localement, que recherche l'Ei ?**

– Instaurer un califat, peut-être. Mais un califat dont l'islam n'est que le prétexte. Aussi terrifiante soit la discipline imposée par l'organisation dans les territoires conquis, elle n'a rien à voir avec la religion. Le véritable objectif de ses chefs de guerre est simple : se faire de l'argent. L'Ei est une organisation riche comme aucune organisation terroriste ne l'a été jusque-là. On évalue sa richesse à 2 milliards de dollars. Deux milliards, alors qu'au moment du 11 Septembre, Al-Qaïda n'en possédait que 30 millions environ. L'aide apportée au début par de riches habitants du Golfe n'explique pas tout. Loin de là. L'Ei dispose de puits de pétrole. Son industrie de l'enlèvement fonctionne à plein régime. On parle beaucoup chez nous des Occidentaux qu'elle a enlevés. Chaque jour, des dizaines d'Irakiens et de Syriens

YASIN AKGUL / MAXPPP



On ne combattrait pas l'« Etat islamique » sans régler les problèmes qu'affronte la région depuis plus de vingt ans. Penser autrement ne peut que mener à une impasse et renforcer cet enfant monstrueux, créature de la politique des néoconservateurs américains et d'Al-Qaïda.

en sont les victimes. Ce à quoi il faut ajouter les revenus du racket organisé sur les populations des territoires conquis... et les 430 millions de dollars que ses combattants ont dérobés à Mossoul dans les coffres de la Banque centrale lorsqu'ils ont pris la ville. Si l'« Etat islamique » peut attirer autant de djihadistes, c'est qu'elle a les moyens de les payer.

– En se revendiquant comme Etat, l'Ei veut-il et peut-il déstabiliser les frontières du Proche-Orient ?

– D'abord, méfions-nous des effets d'optique. Les médias rapportent parfois des avancées spectaculaires de l'« Etat islamique ». Or avancer de 50 kilomètres en une journée, lorsque l'on est dans le désert comme dans le nord de l'Irak et de la Syrie, n'a rien d'extraordinaire. Ceci étant dit, il est clair que la situation au Proche et Moyen-Orient est extrêmement précaire. Si l'Etat irakien ne parvient pas à se reconsolider, il existe bel et bien un risque de déstabilisation de toute la région.

– Une déstabilisation qui se fonderait sur une approche religieuse, sur une partition de la région entre zones sunnites et arc chiite comme on le laisse entendre ?

– Nous n'en sommes pas là. Et surtout, la grille de lecture générale qui doit prévaloir dans l'analyse des événements qui se déroulent au Moyen-Orient ne doit

pas être confessionnelle. Ce à quoi nous avons affaire n'est pas uniquement un affrontement entre sunnites et chiites. Bien évidemment, le paramètre confessionnel compte. Mais il convient avant tout de raisonner en termes de puissance et d'intérêts nationaux. Certes, il arrive que tel ou tel pouvoir, tel ou tel Etat, utilise la carte religieuse, mais on ne peut pas réduire l'évolution des rapports de force régionaux ou sous-régionaux à un seul problème confessionnel. Sinon, comment comprendre que le Hezbollah au Liban soit allié à un parti maronite, le Courant patriotique libre dirigé par Michel Aoun, ou encore que les Iraniens soutiennent l'Arménie chrétienne face aux Azerbaïdjanais, pourtant chiites.

– Sur le terrain, comment les choses se passent-elles ? A quelle résistance fait face l'« Etat islamique » ?

– Soyons clairs. Terrorisées comme elles le sont, les populations des zones occupées n'ont aucun moyen de se défendre. Il ...

Que fait l'Europe ?

LA GUERRE CIVILE SYRIENNE A PROVOQUÉ LA PIRE CATASTROPHE HUMANITAIRE DEPUIS VINGT ANS. POUR L'HEURE, LES PAYS LIMITROPHES SONT SEULS À Y FAIRE FACE.

... existe bien les restes de l'armée irakienne, quelques milices chiites et quelques groupes de la résistance syrienne qui tentent de faire obstacle à l'avancée du groupe djihadiste mais seuls les Kurdes aujourd'hui ont les moyens de résister. Or ils le font avec un armement limité et une méconnaissance des techniques de lutte dans le désert.

Cependant, paradoxalement, la barbarie dont l'« Etat islamique » est coupable est peut-être celle qui va permettre de changer le cours des choses. Des tribus sunnites qui, dans un premier temps, avaient fait allégeance à l'organisation seraient en train de se retourner. Ce serait une très bonne chose. Une évolution qui permettrait de réduire le soutien dont disposent les djihadistes et de ramener une part importante d'une des composantes de la société irakienne dans le jeu politique national.

– Et c'est par là que viendra la solution au problème posé par l'« Etat islamique » ?

– La solution ne peut être que politique. Elle ne peut trouver une issue qu'en remettant au cœur du dispositif les peuples et les Etats de la région. Et cela se fera, que cela plaise ou non, en dialoguant avec la Syrie et l'Iran, pays sans lequel il ne pourra y avoir de solution.

– Et l'intervention militaire internationale dans tout cela ?

– Si elle est peut-être nécessaire, elle doit être encadrée par une résolution très claire des Nations unies et ne peut être la solution. Ne répétons pas les erreurs du passé. Ne donnons pas aux djihadistes les moyens de souffler sur les braises de la théorie du choc des civilisations, chère aux néoconservateurs américains.

Pour combattre la folie meurtrière de l'« Etat islamique », il faut d'abord et avant tout aider l'Etat irakien à se reconstruire, réaffirmer la primauté de son cadre unitaire, refuser toute construction fondée sur des bases communautaire, ethnique ou confessionnelle. Cessons de nous voiler la face. On ne combattra pas l'« Etat islamique » sans régler les problèmes qu'affronte la région depuis plus de vingt ans. Penser autrement ne peut que mener à une impasse et renforcer cet enfant monstrueux, créature de la politique des néoconservateurs américains et d'Al-Qaïda. ▶

Propos recueillis par Martine HASSOUN



YASIN AKGUL / MAXPPP

L'année 2014 restera dans les annales comme l'une des plus meurtrières pour les demandeurs d'asile.

Le 28 octobre prochain, Berlin accueillera une conférence internationale sur l'aide humanitaire d'urgence en faveur des réfugiés syriens. Selon le Haut Comité aux réfugiés des Nations unies, plus de 3 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont fui le pays depuis le début de la guerre civile : un tiers pour s'installer au Liban, un autre tiers en Jordanie et près de 900 000 en Turquie. Des chiffres qui, lorsqu'on les rapporte à la population des pays d'accueil, témoignent de l'ampleur des difficultés politiques, économiques, sociales et financières de ces Etats d'accueil. Exemple : le Liban compte 4 millions d'habitants, la Jordanie, 6,4 millions. Pour information, l'Europe, où l'on recense 670 millions de personnes, n'a à ce jour promis d'accueillir que 31 800 réfugiés ; la France, 500. En juin dernier, le Haut Comité aux réfugiés réclamait de l'Union européenne qu'elle ouvre enfin ses portes. Depuis, le nombre de migrants accueillis de ce côté-ci de la Méditerranée reste honteusement bas et, selon toutes les Ong de défense des droits de l'homme, l'année 2014 restera dans les annales comme l'une des plus meurtrières pour les demandeurs d'asile. Sur les neuf premiers mois de l'année, plus de 130 000 réfugiés ont tenté de traverser les frontières méridionales de l'Europe par la mer. Et, fin septembre, on comptait déjà parmi eux 3 072 morts noyés, deux fois plus qu'en 2011, année la plus catastrophique jusque-là. Qui étaient-ils ? Selon l'Organisation internationale pour les migrations, la plupart étaient des Syriens fuyant leur pays ravagé par la guerre. M.H. ▶

SAFARIS EN ZONES RICHES



Une demi-heure de métro sépare certains quartiers parmi les plus pauvres de France de ses zones les plus riches. Partis de Saint-Denis, dans la banlieue nord de Paris, une centaine d'étudiants ont enquêté sur trois quartiers bourgeois du VIII^e arrondissement de la capitale. Pour s'initier à la démarche sociologique, ils ont dû se familiariser avec un monde nouveau et étrange, dont les indigènes présentent des coutumes et préoccupations insolites. Boire un café dans un palace pour observer ce qui s'y passe (et être traité comme un client illégitime), stationner dans les boutiques de luxe pour décrire leur organisation (et se faire mettre dehors),

apprendre à manger un millefeuille à 14 euros avec des « bourgeoises », approcher des institutions prestigieuses où les femmes n'ont pas le droit de vote, se faire expliquer le *Bottin mondain* et l'arrangement des mariages, interviewer dans son hôtel particulier un grand dirigeant qui « fait partie de ces familles qui ont des châteaux un peu partout » : ce sont quelques-unes des expériences que ces étudiants du 93 ont vécues. En même temps qu'il leur a fallu dompter l'exotisme pour bien comprendre le milieu dans lequel ils pénétraient, ils ont dû encaisser l'humiliation des multiples rappels à l'ordre social que suscitait leur démarche. Des premières incursions anonymes et timides jusqu'aux face-à-face sans échappatoire, ce livre raconte de manière crue et joyeuse les batailles livrées pour mieux connaître un monde social dominant. L'enjeu : renverser l'habitude qui veut que ce soit « ceux d'en haut » qui inspectent l'existence de « ceux d'en bas ». L.S

VOYAGE DE CLASSES, Nicolas Jounin, LA DÉCOUVERTE, 16 EUROS.

TERRITOIRES ABUS SIMPLIFICATEURS...

Le président de la République, en contradiction flagrante avec ses déclarations d'octobre 2012, a entrepris sous couvert de « simplification » une réforme territoriale d'une ampleur inédite. La raison en serait évidente : depuis trente ans, le « millefeuille territorial » aurait engendré un monstre dépensier et inefficace. Le salut du pays viendrait désormais de la suppression des départements et du découpage de l'Hexagone en treize régions improbables. Et si ce discours apparemment limpide était une véritable supercherie, un coup d'Etat technocratique ? Président du conseil général du Val-de-Marne, Christian Favier défait un à un les mythes de cette réforme : la métaphore pâtissière du « millefeuille » qui camoufle la richesse des réseaux de la démocratie locale ; la prétendue « taille critique » des collectivités qui les menace d'obésité et efface leur histoire singulière ; la diabolisation de la « dépense publique » qui rétrécit l'investissement public pour l'avenir ; la soi-disant « simplification administrative » qui recentralise et éloigne l'administration des citoyens.

**COUP D'ÉTAT CONTRE LES
DÉPARTEMENTS – L'IMPASSE
TECHNOCRATIQUE**, Christian Favier,
LES ÉDITIONS DE L'ATELIER, 10 EUROS.

HÉTÉRODOXIE L'ÉCONOMIE AUTREMENT VUE



L'Imposture économique est la traduction du livre « coup de poing » de l'économiste australien Steve Keen paru sous le titre *Debunking Economics*. Cet ouvrage, « fondateur » pour l'économiste Gaël Giraud (qui a assuré la direction scientifique de la traduction et en signe la préface), démonte une à une les grandes pièces de l'édifice dogmatique : aucune des théories qui composent le « dur » de l'économie universitaire depuis la fin du XIX^e siècle ne résiste à l'analyse, depuis la microéconomie du consommateur jusqu'à la théorie néokeynésienne de la déflation, en passant par l'efficacité des marchés financiers et la théorie du capital. Et, sur les ruines de l'orthodoxie défaite, Steve

Keen jette les bases solides d'une « autre économie », suggérant d'autres manières, beaucoup plus cohérentes et scientifiques, de penser l'économie. Le livre a suscité de nombreux débats lors de sa publication en anglais : il répond aux questions que chacun se pose sur la pertinence des arguments économiques exposés depuis la crise des subprimes, et invite à engager une réforme profonde de l'enseignement et de la recherche en économie dans le monde.

L'IMPOSTURE ÉCONOMIQUE, Steve Keen, préfacé par Gaël Giraud,
ÉDITIONS DE L'ATELIER, 27 EUROS.

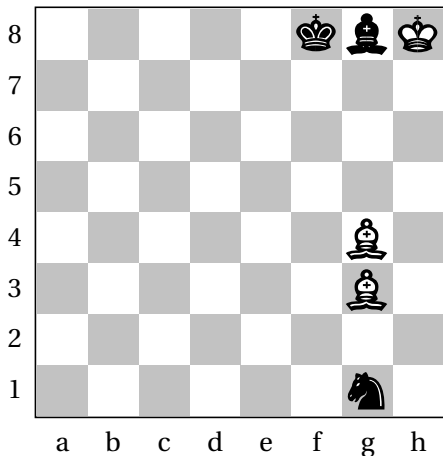
HISTOIRE LA GRANDE GUERRE EN QUESTIONS

Un siècle après l'événement, la Grande Guerre reste d'une étonnante présence dans la mémoire, les productions culturelles et l'espace public. Elle suscite un foisonnement de recherches qui renouvellent les connaissances dans tous les domaines, des approches politiques et diplomatiques à l'histoire économique et sociale et, plus récemment, à celle des sensibilités, des identités ou de la violence. Ce livre en propose une synthèse précise et accessible. L'ouvrage propose un récit complet et détaillé, attentif aux spécificités nationales, nourri de références bibliographiques, permettant une première approche comme une étude plus approfondie de la période. Il s'attache à restituer les logiques sociales qui ont permis aux États, aux sociétés et aux individus d'endurer l'immense épreuve de 1914-1918.

LA GRANDE GUERRE, André Loez,
LA DÉCOUVERTE, 10 EUROS.

Tactique

Etude de V. Neistadt, 1929. Les Blancs jouent et gagnent (VOIR DIAGRAMME).



Le mécanicien suédois

Gösta Stoltz est né en 1904 à Stockholm, il est mort dans cette même ville en 1963. Mécanicien automobile, il mena une carrière de joueur d'échecs en parallèle. En ces temps (comme aujourd'hui d'ailleurs), à moins de figurer parmi l'élite absolue, il était difficile de vivre de ses gains uniquement en jouant aux échecs. A partir de 1927, il essaya de concrétiser en jouant régulièrement. Il rejoignit les meilleurs Suédois pour représenter son pays aux Olympiades. Son jeu était brillant, essentiellement basé sur la tactique, sur les combinaisons. Malheureusement, cette approche n'était pas assez consis-

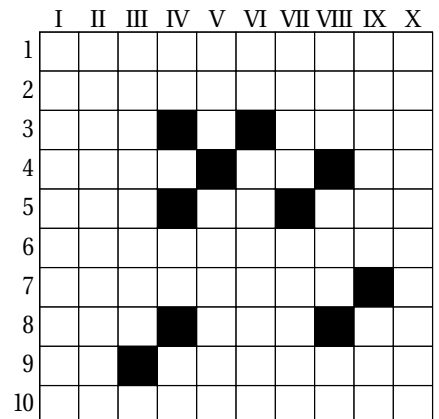
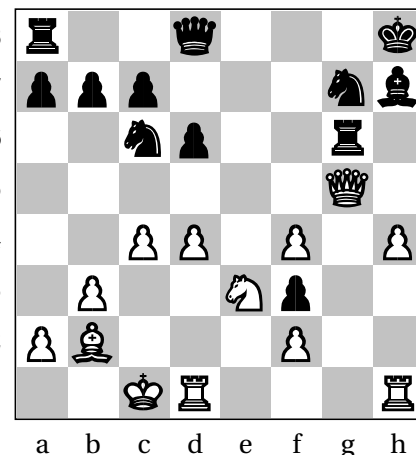
tante et sûre pour occuper les premières places dans les tournois internationaux. Pourtant, dans un contexte politique très particulier, il allait toucher les sommets. En 1941, il accepta une invitation à Munich pour disputer un grand tournoi. Entre autres, participaient Alexander Alekhine (champion du monde en titre) et Efim Bogoljubov (qui disputa trois matchs pour le titre mondial). Le modeste Suédois se surpassa, et remporta un grand tournoi pour la première et dernière fois de sa vie. Après la guerre, il fut trois fois sacré champion de Suède. Il continua à recevoir des invitations pour d'importantes compétitions, mais un grave problème d'alcoolisme l'empêcha de revenir à son niveau d'autrefois. Son jeu était un peu fou, souvent risqué ; il ne voulait pas s'imposer en étant raisonnable, il voulait probablement s'amuser.

Gösta Stoltz – Herman Steiner

Interzonal de Stockholm, 4^e ronde, Suède, 1952, partie anglaise

1. c4, e5 ; 2. Cc3, d6 ; 3. g3, f5 ; 4. Fg2, Cf6 ; 5. d4, Fe7 ; 6. e3, 0-0 ; 7. Cge2, Rh8 (Steiner veut éviter un possible échec sur la diagonale a2-g8) ; 8. Dc2, De8 ; 9. b3, Cc6 ; 10. Fa3, exd4 ; 11. exd4, f4!? (afin d'ouvrir la colonne «f» et la diagonale c8-h3 pour le Fou) ; 12. 0-0 (ainsi, les Blancs pourront attaquer à l'Est en essayant d'aller plus vite que l'adversaire), 12... Ch5 ; 13. Fe4, g6?! (un coup très affaiblissant ; de plus, il ouvre dangereusement la grande diagonale noire : 13... f3!? ; 14. Cg1, Cf6 ; 15. Fxf3, a5 ; avec des chances réciproques) ; 14. Cd5! (attaque les pions c7 et f4), 14... Dd8 ; 15. Fb2 (15. Cexf4 était aussi très bien), 15... f3 ; 16. Cef4, Fg5 ; 17. Fxg6!? (Stoltz pouvait jouer sans risque 17. Fxf3, Cxf4 ; 18. gxf4. Par exemple : 18... Fxf4+? ; 19. Cxf4, Txf4 ; 20. Fxc6, bxc6 ; 21. d5+, Rg8 ; 22. Dc3+), 17... hxg6 ; 18. Dxg6 (les Blancs ont donné une pièce pour deux pions, mais l'initiative est entre leurs mains), 18... Cg7 ; 19. h4, Fxf4+ (si 19... Fe7? ; 20. Tde1, Ff5 ; 21. Dh6+, Rg8 ; 22. Cxe7+, Cxe7 ; 23. d5, Tf7 ; 24. Ch5, Df8 ; 25. Fxg7, Tg7 ; 26. Dxg7+, Dxg7 ; 27. Cxg7, Rxg7 ; 28. Txe7+), 20. gxf4, Ff5 ; 21. Dh6+, Fh7 ; 22. Ce3, Tf6 ; 23. Dg5, Tg6? (logique, mais mauvais ; il fallait suivre par 23... Cb4! ; 24. d5, Tf7) (=) (VOIR DIAGRAMME).

24. d5!? (impressionnant, alors que les Blancs avaient un gain pratiquement forcé : 24. Dxd8+, Txd8 ; 25. d5, Ce7 ; 26. h5, Th6 ; 27. Tdgl, Tg8 ; 28. Cg4+), 24... Tg5 ; 25. hxg5 (la colonne «h» est ouverte, tandis que le Fou et le Cavalier g7 sont cloués), 25... Ce7 ; 26. Cg4 (menace 27. Cf6+), 26... Dc8 ; 27. g6! (27. Cf6?, Df5 ; 28. Txxh7+, Dxxh7 ; 29. Cxxh7, Rxxh7 est bon pour les Noirs), 27... Dxxg4 (sur 27... Cxg6 ; 28. Cf6! +- est l'idée) ; 28. Txxh7+, Rg8 ; 29. Txxg7+, Rf8 (29... Rh8?? ; 30. Th1+, Dh5 ; 31. Txxh5#) ; 30. Tf7+, Re8 (forcé : sur 30... Rg8?? ; 31. Txe7, Dxxf4+ ; 32. Rb1, Dh6 ; 33. Tg1, Tc8 ; 34. Th7+), 31. Te1!, Dxxg6 ; 32. Texe7+, Rd8 ; 33. Ff6! (menace 34. Tf8, mat), 33... Dxxf6 ; 34. Td7+! [les Noirs abandonnent avant 34... Re8 ; 35. Txf6, Rxd7 ; 36. Tf7+, Re8 (36... Rd8?? ; 37. Tf8+), 37. Txc7, la finale est facilement gagnée], 1-0.



HORIZONTALEMENT

1. Souvent dans le sillage des personnalités politiques. – 2. Traduit une forme d'extrémisme religieux. – 3. *Mangaka* auteur de *One Piece*. Avion capable de décoller et de se poser sur des pistes très courtes. – 4. Les lentilles n'y sont pas spécialement sales. Pan dans la jupe. Tragédie en jaune. – 5. Dans la salade. Entre trois et quatre. Centième de yen. – 6. Planche à roulette. – 7. Ça pulse! – 8. Sorties de snobinards. Du beau travail. Négation. – 9. Démonstratif. Façon ancienne de lésiner. – 10. Epuisante.

VERTICALEMENT

I. Toute l'Europe court après. – II. Les musulmans viennent juste de le célébrer. – III. Ordinaire. – IV. Suit souvent le vu. Possessif. Mesure de muraille. – V. Milieu de vie. A fini dans le déshonneur. – VI. Baie phonétique. Elargit. – VII. Voyelles. Força le trait. – VIII. A l'origine de voyages périlleux. Frétille en Méditerranée. Dans dans. – IX. Provenir. Bien au point. – X. Son enseignement ne l'est pas du tout.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Dn. – IX. Eminent. Net. – X. Secondaire.
VI. RL. Libérat. – VII. Oia. Outra. – VIII. Lsd. Sar.
– III. Standard. – IV. Su. Ta. I. – V. Eau. Péta. –
Verticalement : I. Croissance. – II. Aïd el-kébir.
Nbd. Art. Ni. – 9. Cl. Larder. – 10. Eminent.
Sld. Pl. Sen. – 6. Skate-board. – 7. Aérateur. – 8.
Ritualisme. – 3. Oda. Adac. – 4. Iena. Lé. Nô. – 5.
Horizontalement : 1. Casseroles. – 2.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

R8 ; 7. Fc5+ ; R7 ; 8. Fh5+ ; R6 ; 9. Rxxg8, 1-0.
Fh6+ ; R7 ; 4. Fc3 ; R8 ; 5. Fc5+ ; R7 ; 6. Fxxg1.
Ch3 = car le Cavalier s'échappe. 2... R8 ; 3.
2. Ff4 (si 2. Fc5 ; R6 ; 3. Rxxg8, Rg5+ ; 4. Fd1,
pièces noires : 1. Fd6+ (1. Ff2 ; Fd5=), 1... R7 ;
Pour emporter la partie, il faut gagner les deux

AUTONOMIE SENIORS
HANDICAP
DROITS

Mon père de 88 ans habite
loin de chez moi. **Comment lui
procurer une téléassistance ?**

www.autonomie.valdemarne.fr



**VAL de
MARNE**
Conseil général



Résister Proposer S'organiser

Options
au cœur du social

L'outil du déploiement de la Cgt
en direction des ingénieurs, cadres,
techniciens

VOTRE AVIS COMPTE, D'AILLEURS ON VA TOUS LES COMPTER.

**AVEC CE SIGNE, EXPRIMEZ-VOUS
SUR LES SERVICES SNCF.**



[➔ SNCF.COM/VOTRE-AVIS-COMPTE](https://www.sncf.com/votre-avis-compte)